



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes au titre de l'exercice, comme le prévoit l'article 7 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Ce budget est réaliste et sincère. Il a fait l'objet d'un travail de recherche d'économies en fonctionnement afin de renforcer l'investissement tout en préservant la santé financière de l'EPCI.

Le budget primitif consolidé est caractérisé notamment par les points suivants :

- Entrée de douze communes supplémentaires dans EPN ;
- Prise d'importantes compétences : petite enfance ; eau potable ; conservatoire à rayonnement départemental.
- Augmentation importante des investissements et des équipements ;
- Développement de l'économie et de l'emploi sur tout le territoire ;
- Renforcement du soutien aux communes membres ;
- Maintien des taux de fiscalité communautaires, depuis 2014 ;
- Maîtrise des charges à caractère général et de personnel ;
- Gestion plus performante des zones d'activité ;
- Maîtrise du prix de l'eau.

Le budget primitif consolidé est présenté équilibré en ses deux sections de la façon suivante :

Section de fonctionnement	130 611 335 euros
Section d'investissement	64 354 106 euros
<b>Total</b>	<b>194 965 441 euros</b>

Montants des budgets en €	2017		2018	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	78 664 766,00	30 779 372,00	85 194 022,00	35 173 972,00
Service des eaux HTVA	13 707 340,00	11 089 110,00	14 545 866,00	9 115 117,00
Service assainissement	12 156 150,00	9 179 820,00	9 898 288,00	7 948 585,00
SPANC	343 610,00	676 763,00	349 070,00	611 050,00
Mobilités	11 547 561,00	3 768 246,00	12 071 372,00	3 014 330,00
Pépinière scientifique HTVA	499 179,00	277 128,00	525 570,00	320 751,00
Assainissement CCPN	1 256 767,00	556 004,00	1 155 778,00	1 202 452,00
Economie CCPN	172 245,00	1 138 709,00	95 499,00	194 460,00
<b>Sous-total budgets hors zones</b>	<b>118 347 618,00</b>	<b>57 465 152,00</b>	<b>123 835 465,00</b>	<b>57 580 717,00</b>
<b>Zones d'activités HTVA</b>	<b>13 778 468,00</b>	<b>8 402 854,00</b>	<b>6 426 064,00</b>	<b>6 258 910,00</b>
ZAC du Long Buisson 1	2 143 000,00	1 484 900,00	143 254,00	614 396,00
ZAC du Long Buisson 2	3 133 341,00	1 527 528,00	4 039 112,00	4 009 274,00
Espace d'activités de la Rougemare	1 398 750,00	266 000,00	824 900,00	100 000,00
ZAC La Fosse au Buis St Sébastien de Morsent	460 300,00	460 300,00	200,00	200,00
Zone d'activités Les Surettes Gravigny	1 356 968,00	1 053 998,00	754 104,00	660 005,00
ZAC de Cambolle	2 526 562,00	850 581,00	358 577,00	690 424,00
ZA Gauville Parville	1 704 927,00	1 704 927,00	113 000,00	113 000,00
ZA Le Floquet Sacquenville	120,00	120,00	431,00	125,00
ZA de Miserey	954 000,00	954 000,00	191 340,00	70 340,00
ZA Les longs Champs Fauville	100 500,00	100 500,00	1 146,00	1 146,00
<b>Zones d'habitat HTVA</b>	<b>1 758 990,00</b>	<b>597 545,00</b>	<b>349 806,00</b>	<b>514 479,00</b>
ZAC du Vallon Fleuri St Sébastien de Morsent	1 523 290,00	361 845,00	112 106,00	277 799,00
ZAC du Vallot Arnières sur Iton	235 700,00	235 700,00	237 700,00	236 680,00
<b>Sous-total budgets zones</b>	<b>15 537 458,00</b>	<b>9 000 399,00</b>	<b>6 775 870,00</b>	<b>6 773 389,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>133 885 076,00</b>	<b>66 465 551,00</b>	<b>130 611 335,00</b>	<b>64 354 106,00</b>

**Il s'agit du second budget de l'EPN, et du premier budget avec 74 communes.** Il intègre également les charges afférentes aux compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (petite enfance, conservatoire à rayonnement départemental, eau potable). Il a été élaboré dans le souci d'une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement tout en permettant :

- une stabilité de la pression fiscale
- un maintien de l'investissement nécessaire au développement du territoire.

Le budget de l'EPN est constitué :

- d'un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes des compétences relevant des services publics administratifs, tels que la gestion des déchets, la voirie, l'urbanisme, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'action économique... Ce budget principal porte également la plupart des charges d'administration générale : la masse salariale des services dits « fonctionnels » (comme les ressources humaines, les finances, l'informatique, ...), les moyens administratifs (locaux, informatique, téléphonie, assurances...). Suite aux transferts de compétences il comporte également les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes des structures d'accueil de la petite enfance, et du conservatoire à rayonnement départemental,
- de quatre budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement collectif ex-GEA, l'assainissement collectif ex-CCPN, le SPANC (service public de l'assainissement non collectif) issu de la fusion du budget SPANC ex-GEA et SPANC ex-CCPN. Deux budgets subsistent pour l'assainissement du fait de taux de TVA et de tarifs différents. Un travail d'harmonisation des taux et des tarifs est engagé. Ces quatre SPIC doivent être financés par leurs propres ressources, c'est-à-dire les ventes d'eau et de services, les redevances perçues sur les usagers, et les subventions affectées. Ils ne peuvent pas être subventionnés par le budget principal. Ils reversent au budget principal une quote-part de frais généraux au titre des locaux et moyens administratifs qu'ils utilisent, et du travail des services fonctionnels réalisé à leur bénéfice (gestion des ressources humaines, des finances et de la comptabilité, des marchés publics...). Ils se voient également facturer les services que leur rend le garage communautaire,
- du budget annexe « mobilités », dont la principale ressource est le versement transport dû par les employeurs. Ce budget annexe est susceptible de percevoir des participations du budget principal,
- du budget annexe de la pépinière scientifique, qui isole les dépenses et recettes relatives à ce bâtiment localisé sur la commune de Miserey. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- du budget annexe Economie, qui isole les dépenses et recettes relatives à l'activité Economique de l'ex-CCPN. Ce budget annexe est également susceptible d'être équilibré par une participation du budget principal,
- de douze budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activité ou d'habitat. Ces budgets font l'objet de modalités de suivi comptable particulières réglementairement fixées. Ils doivent être clôturés lorsque les opérations d'aménagement sont achevées ou abandonnées après étude.

**Les taux de fiscalité retenus pour ce second budget de l'EPN restent inchangés et sont les suivants :**

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises	24,85 %

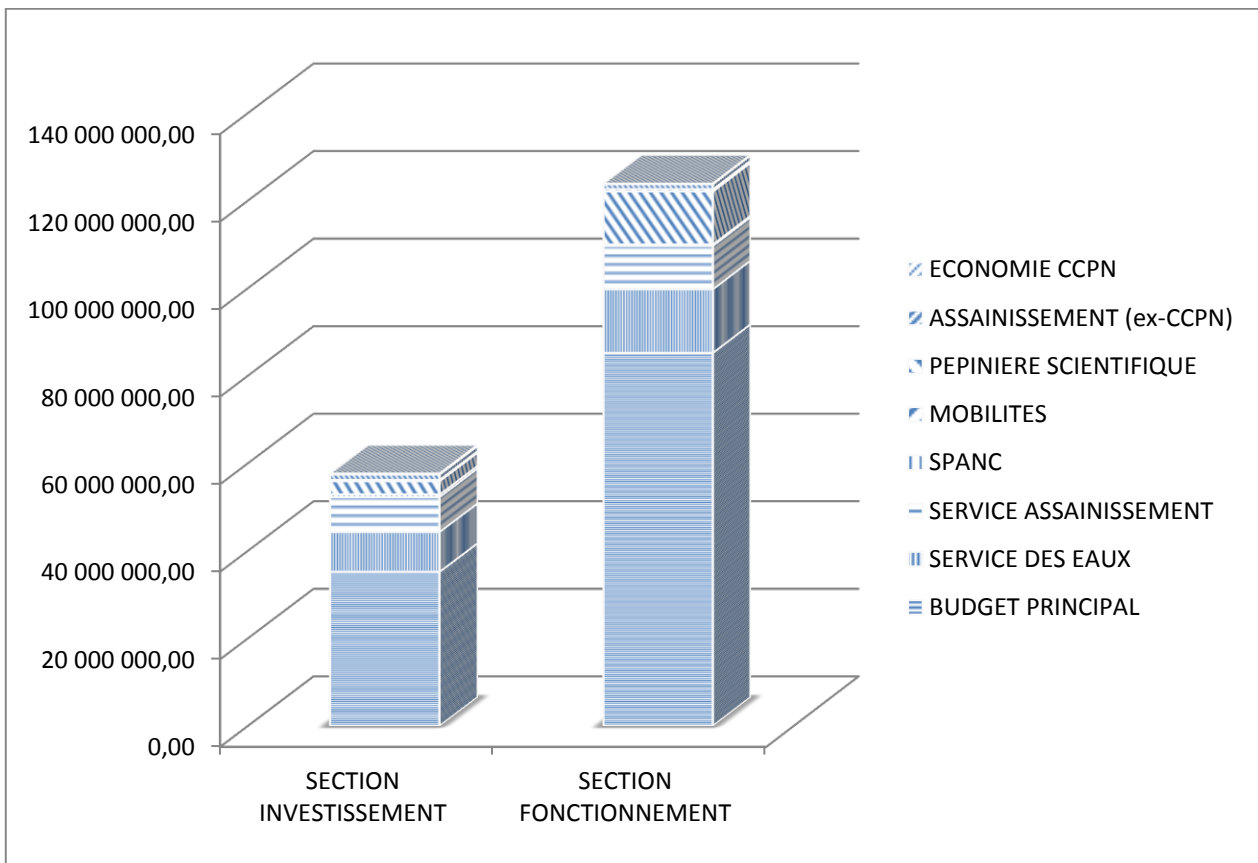
- **Pour les 12 communes rattachées au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, il a été décidé d'appliquer un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 12 ans des taux de taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB), et taxe foncière sur la propriété non bâtie (TFPNB).
- **Concernant la taxe d'habitation**, aucun abattement n'est retenu à l'exception des abattements obligatoires
- **Concernant la cotisation foncière des entreprises**, le taux de 24,85 % est maintenu. Un lissage de taux est en cours pour les communes du territoire de l'ex-CCPN. Par ailleurs, un dispositif d'unification progressive (de droit) des taux de cotisation foncière des entreprises est appliqué aux 12 communes rattachées à EPN au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- **Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, conformément à la délibération du 20.12.2017 les taux au titre de 2018 sont les suivants :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure)	17,51 %
Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
Taxe des Ordures Ménagères (communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy)	13,26 %

Hors zones d'activités, le budget consolidé (c'est-à-dire la somme du budget principal et des différents budgets annexes) s'élève à 57 580 717 euros en investissement (57 465 152 € en 2017) et 123 835 465 euros en fonctionnement (118 347 618 € en 2017).

EN EUROS	SECTION	SECTION	TOTAL
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
BUDGET PRINCIPAL	35 173 972	85 194 022	120 367 994
SERVICE DES EAUX HTVA	9 115 117	14 545 866	23 660 983
SERVICE ASSAINISSEMENT	7 948 585	9 898 288	17 846 873
SPANC	611 050	349 070	960 120
MOBILITES DURABLES	3 014 330	12 071 372	15 085 702
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	320 751	525 570	846 321
ASSAINISSEMENT (ex-CCPN)	1 202 452	1 155 778	2 358 230
ECONOMIE	194 460	95 499	289 959
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>57 580 717</b>	<b>123 835 465</b>	<b>181 416 182</b>

## Budget consolidé hors zones d'activité



# 1 Budget Principal

## 1.1 L'équilibre général

L'équilibre général du budget principal s'établit de la façon suivante (en €):

Dépenses réelles d'investissement	34 153 972
Recettes réelles d'investissement (principalement subventions)	851 276
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et autres recettes d'investissement	1 519 233
<b>Besoin de financement des investissements</b>	<b>31 783 463</b>
Remboursement du capital de la dette	4 435 500
<b>total besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>36 218 963</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	84 174 022
Dépenses réelles de fonctionnement	78 541 675
<b>Autofinancement brut</b>	<b>5 632 347</b>
Nouveaux emprunts nécessaires à l'équilibre	23 821 116

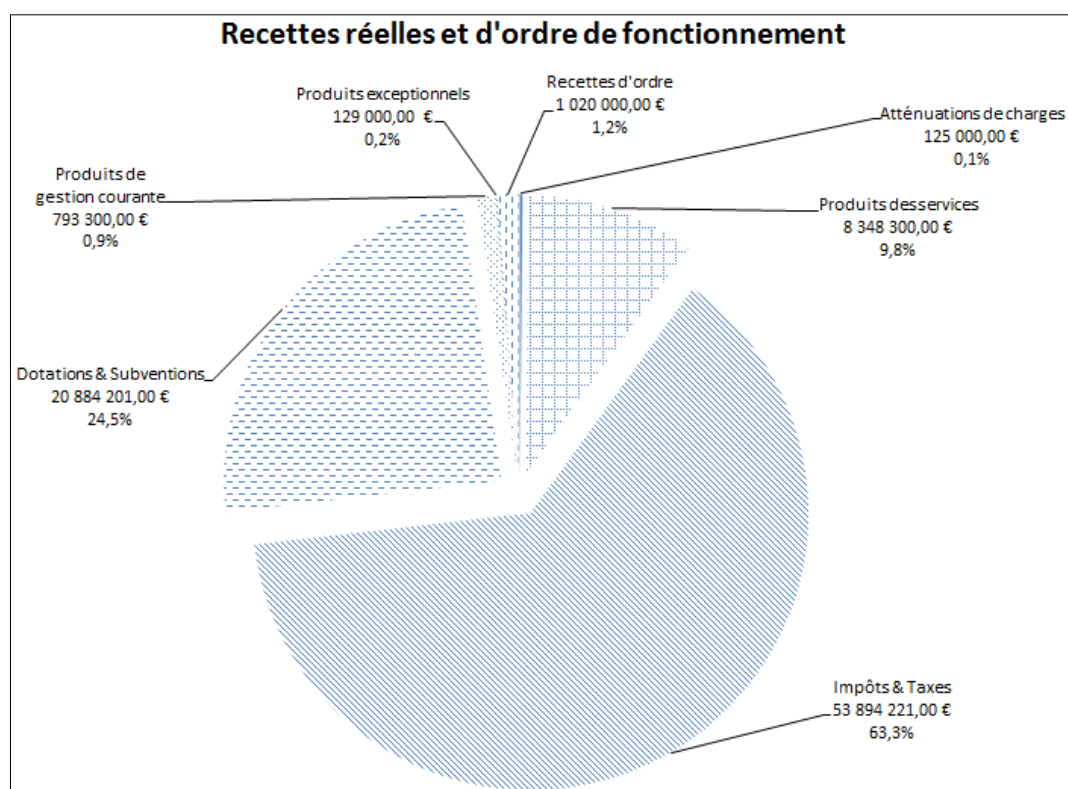
### Décomposition de l'autofinancement

<i>dotation nette aux amortissements</i>	4 900 433
<i>virement complémentaire</i>	731 914

## 1.2 La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



L'ensemble des recettes au titre des « Impôts et taxes » et des « Dotations et subventions » représente 74 778 422 € soit 88,84 % des recettes réelles de fonctionnement.

<b>73 IMPOTS ET TAXES (en €)</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	6 631	6 631
73211 FISCALITE REVERSEE ATTRIBUTION DE COMPENSATION	515 097	260 120
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13 196 305	14 176 470
73111 CONTRIBUTIONS DIRECTES	22 623 000	24 523 000
73221 RVST FISCALITE FNGIR	5 988 853	5 758 000
73223 FONDS DE PEREQUATION RESSOURCES INTERCOMMUNAL	1 138 088	1 251 000
73112 CVAE	5 524 131	5 758 000
73113 TASCOM	1 535 477	1 880 000
73114 IFER	297 491	281 000
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>50 825 073</b>	<b>53 894 221</b>

<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS... (en €)</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>
7478 AUTRES ORGANISMES	5 120	3 529 039
74126 DOTATION DE COMPENSATION DES GROUPEMENTS DE COMMUNES	11 088 836	10 949 000
74124 DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 724 235	2 327 000
748313 DOTATION COMPENSATION REFORME TP	3 148 989	2 789 000
748314 DOTATION UNIQUE DES COMPENSATIONS SPECIFIQUES A TP	70 713	27 974
74833 ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	30 000	6 666
74834 ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	37 162	27 012
74835 ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE FISCALITE	513 000	599 896
74 AUTRES DOTATIONS	1 249 545	628 614
<b>TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>17 867 600</b>	<b>20 884 201</b>

A noter que les reversements d'attribution de compensation par les communes dont l'Attribution de Compensation (AC) est négative, est de 260 120 € (ce montant a été divisé par 2 par rapport à 2017).

L'évolution des bases fiscales repose sur la revalorisation forfaitaire de +1,2 % décidée par la Loi de finances. Un taux de revalorisation plus important a été appliqué sur la TH et sur le FB du fait de la dynamique des bases propre au nouvel EPCI.

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est alimenté par un prélèvement sur les ressources des ensembles intercommunaux et des communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 90 % du PFIA moyen national. La contribution 2018 est estimée à 92 321 €.

Le produit du fonds est reversé aux ensembles intercommunaux et communes isolées classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte de leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds et c'est le cas de l'EPN. On regarde alors leur situation « nette » issue du solde entre prélèvement et reversement : 1 158 679 € de solde net 2018 pour 1 251 000 € de reversement à l'EPN (en 2017 solde net de 970 602 €).

Les autres recettes réelles s'élèvent à 9 395 600 € et se déclinent de la façon suivante :

➤ Le Chapitre 70 « Produits des services » se décompose ainsi (en €) :

Gestionnaire	Libellé	BP 2017	BP 2018	Variation
CCPN	A CARACTERE DE LOISIRS	10 000	10 000	-
CRD	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	-	140 000	140 000
CRECHE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	-	850 300	850 300
EMPL	PAR D'AUTRES REDEVABLES	9 000	5 000	- 4 000
ENFANCE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL	426 344	374 000	- 52 344
ENVIRONNEMENT	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	545 000	580 000	35 000
ENVIRONNEMENT	ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DECHETS INDUSTRIELS	120 000	225 000	105 000
ENVIRONNEMENT	AUTRES MARCHANDISES	16 000	10 000	- 6 000
ENVIRONNEMENT	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	420 000	300 000	- 120 000
ENVIRONNEMENT	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	660 000	660 000	-
FINANCE	PAR LES BUDGETS ANNEXES ET LES REGIES MUNICIPALES	200 000	335 000	135 000
FINANCE	PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	88 300	60 300	- 28 000
MUSEE	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	22 400	12 100	- 10 300
PISCINES	A CARACTERE SPORTIF	300 000	340 000	40 000
RHUMAINE	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	5 121 345	4 442 600	- 678 745
TOURISME	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	9 000	4 000	- 5 000
CCPN	AUTRES VENTES DE PRODUITS FINIS	10 050		- 10 050
<b>TOTAL</b>		<b>7 957 439</b>	<b>8 348 300</b>	<b>400 911</b>

- Le chapitre 013 « Atténuations de charges » s'élève à 125 000 € pour le remboursement d'indemnités journalières.
- Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » prévoit 129 000 € de recettes exceptionnelles dont 108 000 € au titre du fonds d'amorçage versé par les communes dans le cadre de la mise en place des temps d'activité périscolaires (TAP).
- Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 793 300 €.
  - 629 800 € de produits divers de gestion courante liés à la compétence Enfance CCPN
  - 124 000 € de produits divers de gestion courante liés à la compétence Petite enfance
  - 6 000 € de revenus des immeubles pour l'hippodrome
  - 30 000 € de produits de gestion de courante issus du service Voirie
- Le chapitre 74 « Dotations, Subventions » s'élève à 20 884 201 € et se compose principalement de dotations de compensations (16 726 548 €) et de versement de la CAF au titre de la compétence petite enfance (3 234 405 €). Les autres dotations (923 248 €) sont notamment constituées de :

<b>SECTEUR ADOS - SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	1 000 €
Subvention Département	1 000 €
<b>SECTEUR ALSH - SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	2 400 €
<b>SECTEUR SEJOUR-SERVICE ENFANCE</b>	
Subvention Région	1 600 €
Subvention autres organismes	1 000 €
<b>CONTRAT DE VILLE</b>	
Subvention Etat	31 000 €
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
Subvention communes	8 680 €
Subvention ADEME	20 150 €
<b>EMPLOI</b>	
Subvention autres organismes	115 544 €
<b>ENTREPRISE EMPLOI</b>	
Subvention autres organismes	7 500 €
<b>MUSEE</b>	
Subvention Etat	5 000 €
Subvention Département	68 410 €
<b>PLIE (PLAN LOCAL PLURIANNUEL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI)</b>	
Subvention Département	70 000 €
Subvention FSE	144 264 €
<b>EAUX PLUVIALES</b>	
Subvention autres organismes	10 000 €
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	
Subvention autres organismes	14 000 €
<b>COMPETITIVITE DES ENTREPRISES</b>	
Subvention autres organismes	1 440 €
<b>CONSERVATOIRE A RAYON DEPARTEMENTAL</b>	
Subvention Etat	130 000 €
Subvention Département	120 000 €
Subvention autres organismes	5 000 €
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Subvention autres organismes	120 000 €
<b>SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE</b>	
COMMUNES MEMBRES	22 000 €
<b>MOYENS GENERAUX</b>	
Subvention communes	23 260 €

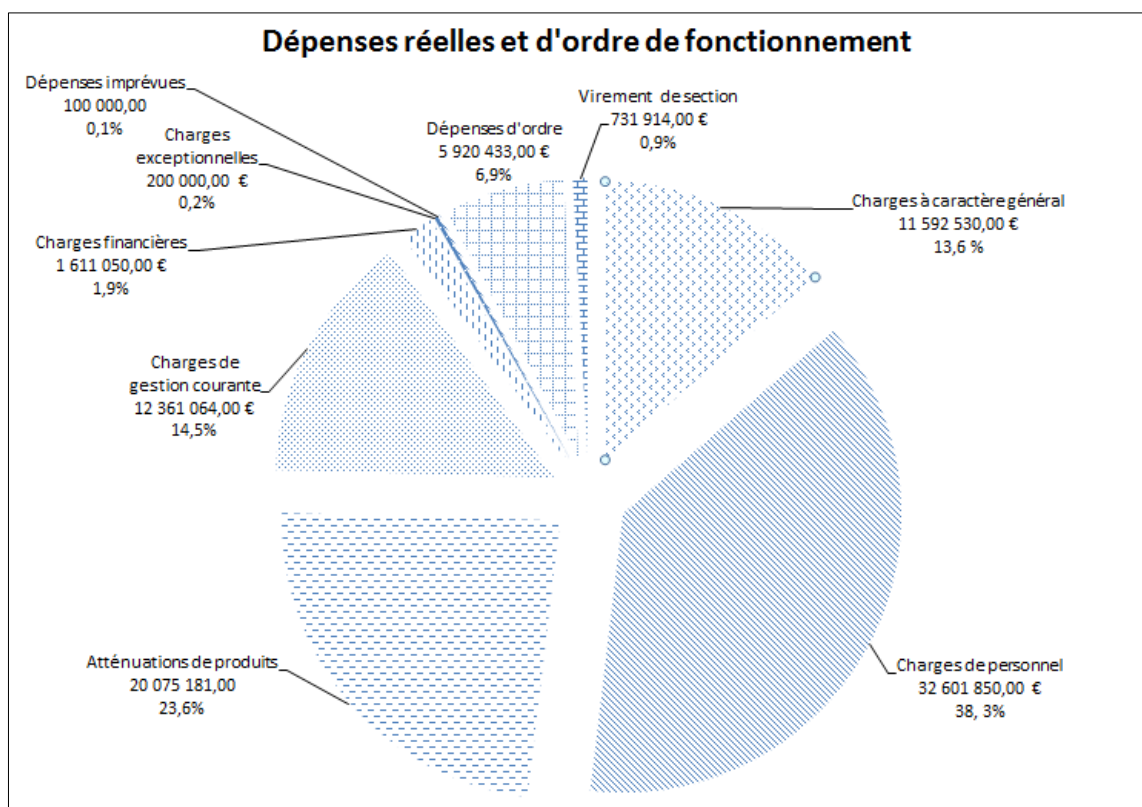
Les recettes d'ordre s'élèvent à 1 020 000 € :

- 500 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie
- 520 000 € au titre des subventions transférables.



## 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Elles se répartissent de la façon suivante :



Les reversements aux communes sont les attributions de compensation versées ainsi que les dotations de solidarité communautaire. L'attribution de compensation (16 862 000 €) constitue pour l'EPN une dépense obligatoire et a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire lors du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Il s'agit pour chaque commune du montant de taxe professionnelle qu'elle percevait l'année précédant son adhésion à la communauté d'agglomération, dont est déduit le montant des charges qu'elle assumait et qui ont été transférées à la communauté d'agglomération. Il s'agit de montants provisoires, le montant de 16 862 000 € inscrit au budget correspond au montant des AC provisoires délibérées le 20 février 2018. Ces montants seront revus par la CLECT dans le cadre des transferts de charges.

Concernant, le versement d'une dotation de solidarité communautaire, le GEA avait défini les critères d'attribution de cette dotation dont le montant était et reste fixe (3 229 860 €) et dont la répartition entre les communes dépend de la population, du nombre de logements sociaux dans la commune et du nombre d'enfants âgés de moins de 14 ans. Cette dotation de solidarité sera également revue dans le cadre du travail sur les transferts de charges.

Pour compléter ce chapitre 014 «Atténuations de produits », 92 321 € ont été inscrits pour le reversement au FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).

Le chapitre 011, charges à caractère général, s'élève à 11 592 530 €. La baisse des dotations régulière de l'Etat oblige à réduire d'année en année les charges de fonctionnement. Ce budget a été construit dans un souci de maîtrise des charges à caractère général et de personnel. En voici quelques exemples :

- l'usage des fournitures du garage et l'entretien des véhicules qui fait l'objet d'une gestion rationalisée et concertée,
- le service voirie,
- le service juridique privilégie la réalisation des études en interne,
- la charge d'assurance a ainsi été divisée par deux (économie de 181 k€) par rapport à 2017 grâce aux efforts fournis et à la renégociation,

- la production de publications en interne par le service reprographie est privilégiée, notamment pour les documents en couleur,
- les copies en couleur ont été limitées au strict minimum,
- l'usage des véhicules a été rationalisé par leur regroupement au sein d'un pool de véhicules géré de façon automatisé.

Cette démarche est générale ; elle se poursuit dans l'ensemble des services.

Libellé	Montant en euros	
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	146 525	Energie: 145 025 €
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	546 438	403 988 € pour les bâtiments de l'EPN et 105 000 € pour l'éclairage public
60613 CHAUFFAGE URBAIN	168 200	Energie
60621 COMBUSTIBLES	2 550	Garage
60622 CARBURANTS	870 300	Ce poste est essentiellement constitué de carburant pour le garage : 870 000 €
60623 ALIMENTATION	228 285	Il s'agit essentiellement des dépenses du service Petite Enfance et du service Enfance (ex-CCPN)
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	500	Musée
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	39 300	Administration achats: 25 000 € Garage: 10 000 €
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	92 625	Informatique: 43 000 € Propreté: 8 500 € Déchets: 6 000 € Garage: 4 000 €
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	421 000	Travaux de voirie
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	28 600	Administration: 10 000 € Déchets: 6 000 € Propreté: 5 000 € Voirie: 5 000 € Garage: 2 000 €
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	63 000	Administration achats
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	2 500	Musée
60662 ADDITIF A CARBURANT	13 000	Garage
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	10 000	Conservatoire à Rayonnement Départemental
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	563 800	Garage: 325 000 € Crèches: 70 400 € Piscines: 43 000 € Déchets: 39 000 € Enfance: 18 100 € Hippodrome: 17 500 € DRH: 11 400 € CRD: 10 500 €

611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 143 844	Il s'agit principalement des contrats de prestations de services suivants: Chauffage Hôtel d'Agglomération et autres bâtiments EPN : 264 866 € Achats: 140 000 € (ménage St André, numérisation et repro externe, nettoyage des crèches) Garage: 24 200 € Communication: 47 050 € (festival CSALP) DSI: 80 000 € (prestations logiciels, infrastructure, projets de services, reprise compétence petite enfance) Petite enfance et accueil de loisirs sans hébergement : 126 870 € Déchets: 1 385 000 € (marché de verre, location de bennes et ménage des locaux, collecte en porte à porte, vidage des containers de collecte...) Développement économique : 30 000 € (prise de vue photographique, captage vidéo et animations)
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	18 460	Location réserve musée pour 10 000 € Maîtrise foncière EPFN redevance d'occupation pour 4 460 € Location d'espace DEVECO pour 4 000 €
6135 LOCATIONS MOBILIERES	447 400	Les locations mobilières concernent notamment: L'administration: location photocopieurs pour 46 400 € Les déchets: location de camions Benne pour les ordures ménagères pour 330 000 € DEVECO: festivités de fin d'année et fête de la Fraternité, location d'espace et des matériels utiles pour 31 000 € Communication: festival CSALP, location des scènes, sanitaires etc.... pour 21 300 €
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	11 600	Maîtrise foncière: charges locatives et de copropriété
61521 TERRAINS	60 900	Déchets: entretien des espaces végétalisés des déchèteries pour 30 000 € Maîtrise foncière: tarvaux de copropriété pour 20 000 € Tourisme: entretien Porte Nature et aires de camping car pour 10 000 €
61522 BATIMENTS	500	
615221 BATIMENTS PUBLICS	71 300	Déchets: réparation de clôture des déchèteries et entretien pour 53 000 € Garage: contrôle périodique des cuves et Apave obligatoire pour 8 000 € Administration: Entretien quotidien du bâtiment pour 6 500 €
615228 AUTRES BATIMENTS	4 152	Energie: entretien bâtiments pour 4 152 €
615231 VOIRIES	744 000	Propreté: entretien des espaces verts, des entrées de ville, des zones d'activités pour 447 000 € Pluviales: entretien des avaloirs pour 290 000 € Voirie: mise en sécurité de l'éclairage public, curage des fossés pour 7 000 €
615232 RESEAUX	89 400	Infrastructure: entretien et réparation de la signalisation lumineuse tricolore pour 85 000 €

61551 MATERIEL ROULANT	373 400	Garage: diverses prestations extérieures sur véhicules pour 365 000 €
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	31 900	CRD: 10 000 € Voirie: 10 000 € Crèches: 3 200 € Déchets: 2 000 € Propreté: 3 000 € Hippodrome: 2 500 €
6156 MAINTENANCE	450 356	Informatique: 204 125 € (maintenance logicielset outils métiers) Déchets: 120 000 € SIG: 44 000 € Administration: 23 000 € Communication: 20 300 € (hébergement site EPN..)
6161 MULTIRISQUES	300 725	Juridique: assurances biens, responsabilité civile et véhicules
6168 AUTRES	3 000	Musée: assurances prêts expositions temporaires
617 ETUDES ET RECHERCHES	455 310	Tourisme: 108 000 € (Projet parc Viking) Urbanisme: 81 400 € (cotisation syndicale au syndicat mixte de gestion du SCoT) Enfance: 71 910 € (étude de faisabilité du transfert des compétences enfance jeunesse) Développement durable: 70 000 € (engagement de la collectivité dans l'élaboration PCAET) Pluviales: 36 000 € (étude GEMAPI) DEVECO: 30 000 € (étude stratégique pour mise en oeuvre de la politique du commerce) Opération renouvellement urbain: 30 000 € (étude de domanialité pour clarifier le foncier sur le périmètre du PU) Déchets: 18 000 €
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	12 750	Administration: abonnements divers papier et numérique pour 9 750 €
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	135 000	DRH: formations pour 115 000 € Plan local pour insertion et l'emploi: 20 000 €
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	1 040 305	Communication: 343 000 € Attractivité: 159 000 € CRD: 80 000 € Emploi et relation entreprise: 67 500 € Informatique: 36 100 € DRH: 46 000 € PLIE: 40 100 €
6225 INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	14 000	DRH: 14 000 €
6226 HONORAIRES	289 000	CRD: 60 000 € Petite enfance: 38 000 € DRH: 40 000 € Musée: 42 800 € Juridique: 17 000 € Communication: 13 500 € Habitat: 16 000 €
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	500	Aménagement opérationnel et foncier: 500 €
6228 DIVERS	20 000	DEVECO: marketing territorial

6231 ANNONCES ET INSERTIONS	160 500	DRH: 65 000 € Commande publique: 30 000 € Communication: 32 000 € DEVECO marketing territorial: 20 000 € Musée: 8 000 €
6232 FETES ET CEREMONIES	67 600	Communication: 30 500 €
6233 FOIRES ET EXPOSITIONS	30 500	DEVECO marketing territorial: 30 000 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	105 405	Déchets: 13 000 € Musée: 20 000 € Commande publique: 10 000 € Communication festival CSALP: 10 000 € Opération renouvellement urbain: 12 000 €
6237 PUBLICATIONS	65 600	Communication: 60 600 € Développement économique marketing territorial: 5 000 €
6238 DIVERS	46 010	Communication: 41 010 € partenariat ALM
6241 TRANSPORTS DE BIENS	46 600	Musée: 45 000 €
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS	36 700	Enfance: 28 600 € (transport sorties vacances scolaires)
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	17 000	DRH: 17 000 €
6255 FRAIS DE DEMENAGEMENT	10 500	Emploi et relation entreprise: 9 500 € DRH: 1 000 €
6256 MISSIONS	3 000	DRH
6257 RECEPTIONS	7 100	Emploi et relation entreprise: 3 500 €
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	85 000	Administration
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	133 510	Abonnements téléphones fixes et mobiles
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	29 875	Frais bancaires régie enfance (1 000 €), festival CSALP (50 €) et Finances (28 825 €)
6281 CONCOURS DIVERS, COTISATIONS	321 815	Déchets: 250 000 € Informatique: 22 215 € Finances: 13 500 € Aménagement opérationnel et foncier: 8 000 €
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	161 450	Administration
62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	90 000	Voirie: 80 000 € (remboursement éclairage public Evreux et Gravigny) Administration: 10 000 €
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	37 870	Enfance: 36 600 € (remboursement de fluides)
63512 TAXES FONCIERES	199 870	Taxes foncières EPFN
6354 DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	100	Emploi et insertion
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	12 500	Garage: 7 500 € Déchets: 5 000 €
637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	9 600	Festival Ca Sonne à la porte : 5 000 € CRD: 4 000 € Musée: 600 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>11 592 530</b>	

Le chapitre 012, charges de personnel, s'élève à 32 601 850 €.

En dépit du glissement vieillesse technicité (GVT +1%) il est prévu de contenir à +1,3 % seulement d'augmentation de la masse salariale. L'EPCI absorbera l'évolution du GVT et surtout le transfert

des compétences petite enfance et conservatoire à rayonnement départemental (CRD), tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Conformément au plan de maintien de la masse salariale (PMMS), chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,

D'anticiper chaque départ en retraite (13 en 2018) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins. Ainsi, la mobilité interne et le reclassement pour raisons de santé sont privilégiés.

De mobiliser davantage les directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Ainsi, toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

En 2018, comme en 2017, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement.

En contrepartie de cet effort, la collectivité prévoit pour 2018 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication et la manière de servir des agents.

Enfin, une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront poursuivies.

#### Evolution du nombre d'emplois permanents 2017/2018

192 agents ont été intégrés à la suite de la prise de compétence petite enfance et du CRD. 10 agents ont été recrutés dans d'autres services et 8 agents ont quitté l'établissement. Au 1er janvier 2018, le nombre d'agents permanents s'établit à 737 agents.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, concerne les participations et subventions versées, ainsi que les indemnités des élus. Il s'élève à 12 371 064 €.

Nature	Service	Libellé	Montant en euros
651	MISSION DEVELOPPEMENT AGRICOLE	REDEVANCE LICENCE	700
651	AMNGT OPERATIONNEL ET FONCIER	REDEVANCE VIGIFONCIER	7 200
6531	DRH	INDEMNITES PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	366 600
6532	DRH	FRAIS DE MISSIONS PRESIDENT & VICES PRESIDENTS	6 000
6533	DRH	RETENUE CAREL DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX	10 700
6534	DRH	CHARGES SOCIALES MANDATS LOCAUX	135 000
6535	DRH	FORMATIONS ELUS	10 000
6541	FINANCE	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	20 000
65548	TRAITEMENT DECHETS	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (Ordures ménagères, encombrants...)	7 438 916
657341	CUCS	SUBVENTION COMMUNES ANIMATIONS D'ETE	14 000
657358	PLUVIAL	PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE	188 000
657363	FINANCE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	391 516
657364	FINANCE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	1 398 811

65737	MISSION DEVELOPPEMENT AGRICOLE	PARTENARIAT CHAMBRE AGRICOLE 27	10 000
65737	COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	PARTENARIAT AVEC LES CONSULAIRES	63 000
65737	FINANCE	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ECONOMIE	95 499
65738	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SOUTIEN A LA FORMATION SUPERIEURE	279 000
65738	HABITAT	PARTICIPATION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	44 400
65738	TOURISME	SUBVENTION EPIC OFFICE DE TOURISME	621 000
6574	MISSION DEVELOPPEMENT AGRICOLE	PARTENARIAT POUR ORGANISATION DU CONGRES FNB	30 000
6574	AMNGT OPERATIONNEL ET FONCIER	PARTENARIAT OBSERVATOIRE FONCIER	10 000
6574	COMPETITIVITE DES ENTREPRISES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	53 000
6574	COMMUNICATION	PARTENARIAT CLUBS SPORTIFS	20 000
6574	CRECHES	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	15 500
6574	CUCS	SUBVENTION CONTRAT DE VILLE	404 000
6574	DEVELOPPEMENT DURABLE	SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE	3 500
6574	DIRECTION DES SPORTS	SOUTIEN A L'ALM BASKET, EVB ET HAND BALL	70 000
6574	EMPLOI COMPETENCE ET CREATION	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	358 922
6574	ENVIRONNEMENT	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	7 800
6574	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	97 000
6574	HABITAT	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	22 000
6574	PREVENTION DE LA DELINQUANCE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	10 000
6574	FINANCE	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	3 600
6574	TOURISME	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES	165 400
<b>Total Dépenses</b>			<b>12 371 064</b>

La participation au fonctionnement du SETOM (7,43 M€) représente 60,13 % du chapitre.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles, est constitué de :

- 136 000 € relatifs à la DSP QPark (participation financière versée au délégataire par EPN),
- 64 000 € prévus pour les éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur, et les intérêts moratoires.

Enfin, un montant de 100 000 € est provisionné au chapitre des dépenses imprévues (022) afin de disposer d'un outil budgétaire réactif en cas d'impératif.

### **1.3 Section d'investissement**

Les propositions figurant au projet de budget primitif tiennent compte de la volonté de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse pour le territoire et aussi de la nécessaire maîtrise globale des dépenses de l'ECPI dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat.

Le programme d'investissement 2018 s'élève à 25,6 millions d'euros, ce qui constitue un effort inédit pour l'EPCI. Ainsi, sans pouvoir tout énumérer, il convient de noter que le budget primitif

2018 prévoit une intensification cohérente et coordonnée de la politique d'investissement dans les domaines suivants :

Renforcer tout d'abord notre appui aux entreprises et à l'emploi par une nouvelle politique de soutien résolu à l'investissement d'entreprises (développement des appuis à l'immobilier d'entreprise, augmentations des concours et subventions aux projets de développement d'entreprises, appui à la recherche et à l'innovation, ...);

Développer les zones d'activité économiques actuelles et les zones économiques en projet.  
Amélioration de notre réseau de voirie et notre participation à la poursuite des travaux pour le contournement sudouest d'Evreux ;

Renforcer le soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine des communes membres en fortifiant l'enveloppe de fonds de concours. En 2018, EPN a décidé d'aller plus loin encore qu'en 2017 : non seulement cet effort d'EPN en faveur des communes est maintenu, prévoyant à nouveau 2 000 000 € de fonds de concours à son budget primitif, mais de plus ce montant de 2 000 000 € (qui avait jusqu'à présent constituée une enveloppe maximale et jamais atteinte) devient désormais une enveloppe socle, garantie, et susceptible d'être abondée en cours d'exercice, en fonction de l'évolution des capacités financières d'EPN dans le courant de l'année.

Augmenter les capacités d'investissement d'EPN et de ses communes membres via la réalisation du « contrat de territoire » Ainsi, le contrat de territoire EPN/CCPC (Communauté de Communes Portes de Conches) 2017-2021, dont le protocole d'accord a été signé le 4 septembre 2017 et la signature définitive est prévue en mars 2018, prévoit une enveloppe totale de plus de 250 M€ HT d'investissements, dont 31,6 M€ de financement par la Région et 24 M€ financés par le Département.

Pour la part EPN, le contrat de territoire 20172021 représente près de 244 M€ HT d'investissements publics, dont plus de 30,5 M€ financés par la Région, 22,7 M€ par le Département, et 86,4 M€ d'autres financements.

<b>CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 2021 Part du territoire EPN</b>					
Coût d'opération HT	Région Normandie	Département 27	Autres financements	Subventions EPN	Autofinancement
243 954 851€	30 525 954€	22 756 679€	86 407 848€	12 652 706 €	91 611 664 €

Améliorer encore nos déchetteries, le déploiement de colonnes à verre, le renouvellement de nos bennes de collecte, le déploiement programmé de bacs à déchets sur toutes nos communes, qui seront gages de qualité de vie renforcée pour les habitants de notre agglomération ;

De poursuivre les efforts financiers engagés pour l'amélioration de l'habitat et l'aide à la pierre ;

D'améliorer notre offre foncière en passant par une phase d'acquisitions élargissant l'éventail d'offres en direction des entreprises qui souhaitent s'implanter sur notre territoire et en support des projets de renforcement de l'attractivité de notre territoire ;

De mener des actions en faveur du tourisme qui permettront d'orienter nos nombreux visiteurs sur une offre diversifiée sur l'ensemble de nos communes (signalétique, soutien au tourisme rural, travaux d'aménagement de cheminements doux) ;

De soutenir fortement l'enseignement supérieur et les établissements implantés sur notre territoire au travers de subventions d'équipement ;

De renouveler un certain nombre d'équipements pour permettre à nos services de maintenir un bon niveau de prestations au bénéfice de nos concitoyens (matériels informatiques, réseaux NTIC : signalétique numérique wifi).



Ainsi, les montants réels d'investissement hors dette représentent 26 164 559 € de dépenses. Les recettes hors FCTVA sont estimées à hauteur de 1 181 276 € (dont 851 276 € de subventions et 330 000 € de cessions). Le tableau suivant détaille ces actions :

		Dépenses	Recettes
<b>Fonds de concours et subventions d'équipement versées</b>		<b>5 691 820 €</b>	<b>0 €</b>
Contrat de territoire	dont : 220 000 € = Equipements scéniques SMAC 621 951 € = Aménagement de la place Sepmanville 720 000 € = Réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville 345 299 € = Construction de locaux à vocation sportive St Sébastien de Morsent 294 000 € = Cheminements doux Volet 1.3 dont Jardin Botanique 80 000 € = Etudes Maison de Quartier de Navarre 17 000 € = Réhabilitation du mille club de Caugé en halle couverte 46 715 € = Aménagement du centre bourg des Baux Ste Croix et sécurité 35 200 € = Aménagement du centre bourg de La Chapelle du Bois des Faulx équipements publics sécurisation de l'école 22 482 € = Video protection de l'école et de la commune de La Couture Boussey 2 963 € = Video protection de l'école et de la commune du Val David 4 459 € = Sécurisation des écoles d'Arnières 3 733 € = Création et aménagement de pistes cyclables à Saint André de l'Eure 1 198 € Travaux de sécurisation de l'école de Cierrey	2 415 000 €	€
Fonds de concours aux communes		2 000 000 €	€
Déviations SudOuest	Echéancier DREAL pour déviation SudOuest	1 276 820 €	€

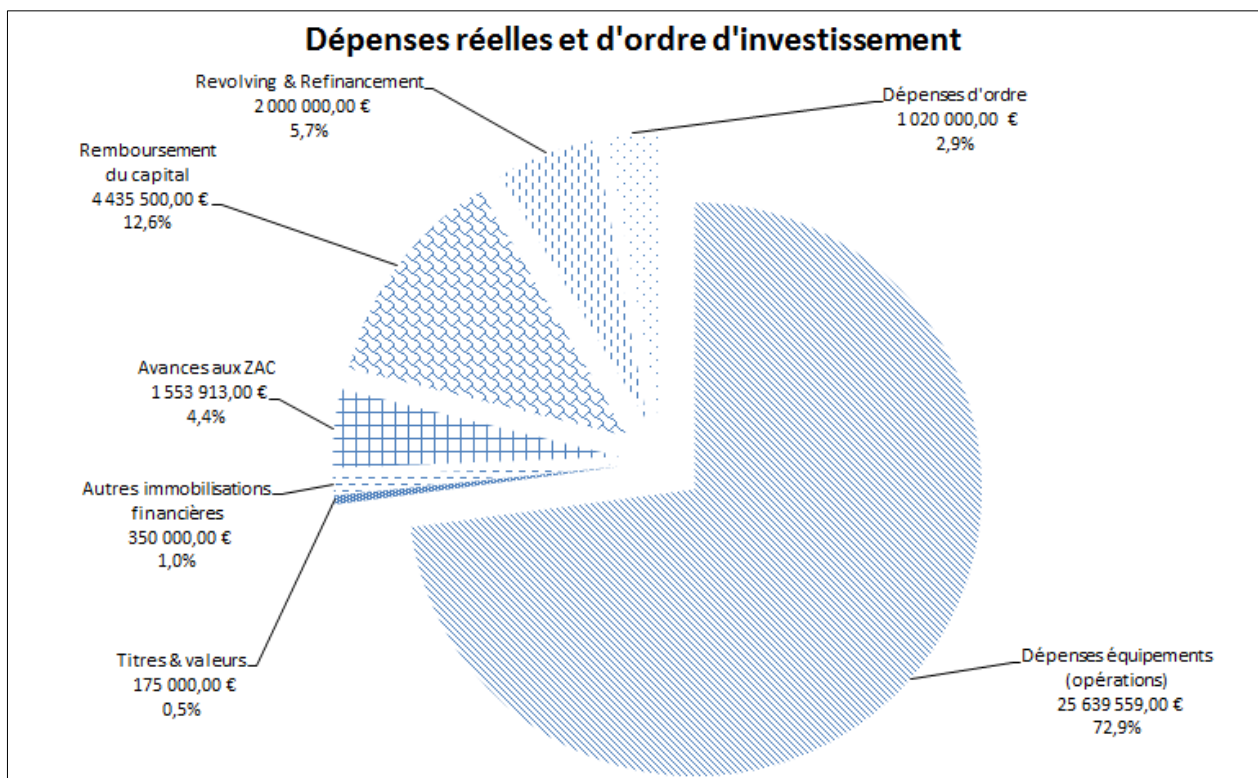
<b>En €</b>		Dépenses	Recettes
<b>Mise en œuvre des compétences communautaires</b>		<b>16 957 769</b>	<b>720 916 €</b>
Voirie communautaire	Travaux de voirie, équipement et matériel, assainissement en traverse, déviation sudouest	7 973 000 €	0 €
Collecte et valorisation des déchets	Bennes, colonnes à verre, aménagement des déchèteries	1 110 000 €	0 €
Habitat	Aide au logement social et à l'amélioration de l'habitat privé	753 869 €	120 246 €
Emploi insertion	Aménagements Pépite et du bus pour l'emploi. Projet ESS.	361 000 €	6 000 €
Développement touristique	Travaux d'aménagement cheminements doux. Cheminements divers. Soutien à l'hébergement touristique. Divers frais d'études.	636 000 €	0 €
Compétitivité des entreprises	Etude foncière et hôtel d'entreprise Aides aux entreprises	380 000 €	0 €
Marketing territorial	Acquisition de mobilier de stand	20 000 €	0 €
Enseignement supérieur	Equipement scientifique des laboratoires et du centre de sécurité sanitaire. Modernisation des Halles technologiques de l'IUT et de l'AgroHall	47 500 €	0 €

Gens du voyage	Travaux de construction de l'aire d'accueil des GDV de Guichainville	1 883 000 €	0 €
Mission développement agricole	Etudes des débouchées d'une production en agriculture biologique dans le cadre du PAP	30 000 €	0 €
Centre Bourg cœur d'Agglomération	Frais d'étude pour l'amélioration de la circulation et du stationnement; parking Tilly.	689 570 €	0 €
Commande publique	Publicités marchés publics	45 000 €	17 500 €
Espaces verts	Remplacements de végétaux	2 000 €	0 €
Hippodrome	Réfection de la piste, rénovation des tribunes et divers investissements d'équipement	260 000 €	0 €
Multi accueil CCPN	Etudes pour nouvelle crèche/RPAM	34 000 €	0 €
Petite enfance	Acquisitions diverses crèches	100 150 €	8 000 €
CRD	Achat module prélèvement automatique IMUSE pour facturation et achats d'instruments	38 000 €	11 500 €
Musée des instruments à vent	Achat et restauration d'instruments	19 350 €	3 000 €
Mission prospective coordination SIG GEA	Acquisitions de données / acquisition d'une 2ème licence FME / complément et évolution du nouveau SIG / acquisition d'une coupeuse de plans	28 500 €	5 500 €
Musée d'Evreux	Acquisitions d'œuvres d'art.	85 500 €	20 000 €
Opération renouvellement urbain	Travaux d'aménagement PRU Nétreville. Requalification du centre commercial des Peupliers et réalisation de la Maison du Projet.	1 010 000 €	0 €
Développement durable	Acquisition matériel permettant de repérer les défauts d'isolation	3 000 €	900 €
Piscines	Travaux pour répondre aux exigences de l'ARS acquisitions de matériels divers	80 000 €	0 €
Propreté et trottoirs	Déménagement local Sepmanville et restauration Anatole France. Renouvellement des aspirateurs de trottoirs.	32 000 €	0 €
Séjours CCPN	Divers équipements (Tentes...)	3 000 €	0 €
Architecture	Travaux crèches de Navarre et Joliot Curie	780 000 €	135 698 €
Commerce d'intérêt communautaire	Subvention d'investissement FISAC	100 000 €	50 000 €
Environnement	Etudes mares forestières et autres, travaux urgents ouvrages hydrauliques, programmes de restauration de 20 mares	122 000 €	70 000 €
Service urbanisme	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et cadastre, études diverses : frais d'étude en vue de l'aménagement du site de la Briquetterie, participation au concours Europen, lancement de la démarche PLUIHD en AP/CP. Reprise des révisions dues PLU de Cierrey, d'Arnières ,les Ventés, Gauville, le VieilEvreux...	331 330 €	272 572 €
<b>Etudes et projets</b>		<b>2 342 590 €</b>	<b>130 360 €</b>
Action foncière	Frais d'études diverses, frais d'études foncier Inscription nécessaire à la participation au concours EUROPAN Acquisition terrain usine de Navarre	1 271 000 €	0 €
Etudes et réseaux pluvial	Acquisition foncière Reuilly et St Vigor / études diverses / Travaux de réhabilitation bassin pluvial et réseaux	1 071 590 €	130 360 €
<b>Moyens des services</b>		<b>1 172 380 €</b>	<b>0 €</b>
Administration générale	Travaux divers	4 000 €	0 €
Achats	Renouvellement mobilier administatif + électroménager pour service petite enfance	23 000 €	0 €

DSI	Licences bureautiques, développements sur les logiciels métiers, acquisition de certificats, mise en œuvre et évolution liées aux usages du numérique, projets de services, fibre optique, renouvellement postes et téléphones obsolètes...	578 120 €	0 €
Communication	Mobiliers	10 000 €	0 €
DRH	FIPHFP Santé	15 000 €	0 €
Bâtiments (infrastructures) / Energie	Gros entretien et mise aux normes des bâtiments, ateliers Travaux d'entretien et de rénovation des crèches	180 260 €	0 €
Véhicules, engins et gros matériel	Normes ICPE (Déclaration en préfecture). Acquisition de nouveaux véhicules pour l'ensemble du GEA vu en fonction des besoins des services ainsi que le renouvellement du pool. Mises aux normes de l'atelier garage + changement des vestiaires en mauvais état.	362 000 €	0 €

A ces éléments viennent s'ajouter :

En dépense :

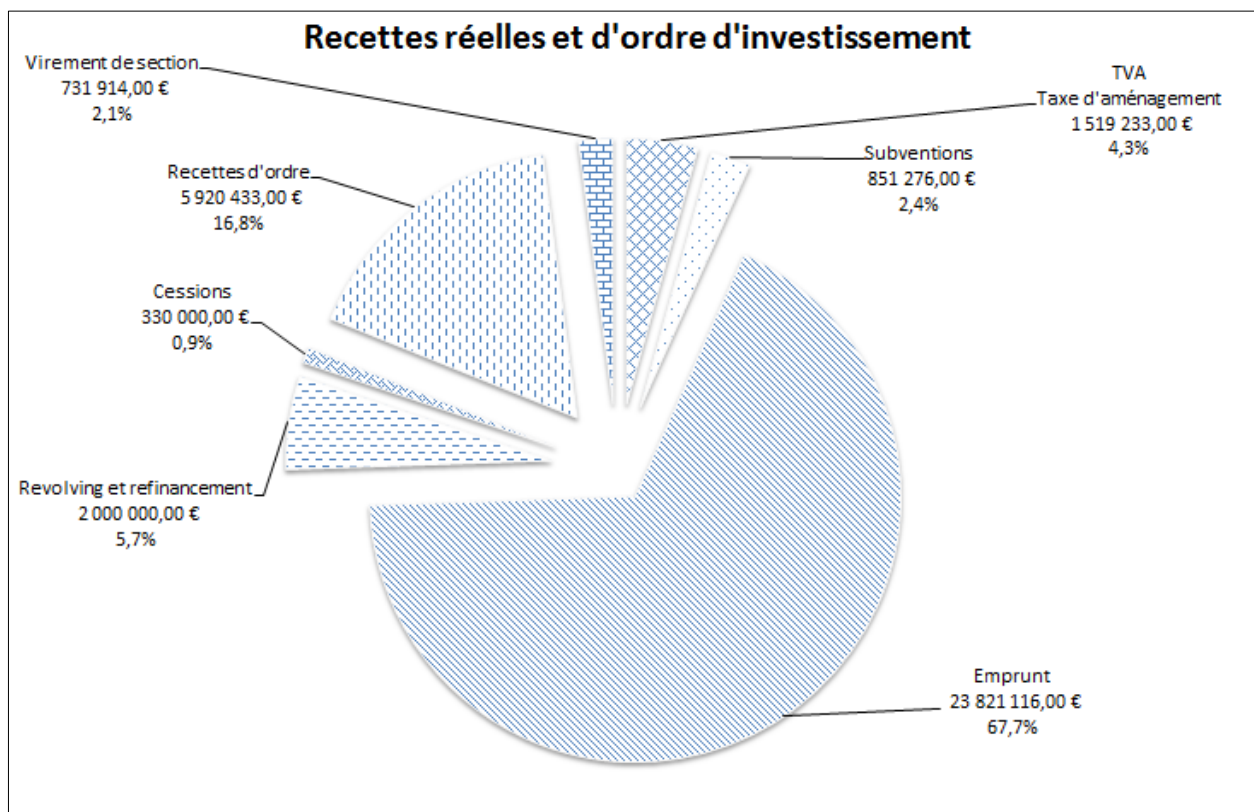


- le remboursement du capital de la dette, à hauteur de 4 435 500 €,
- une opération d'ordre (neutre sur l'équilibre budgétaire), qui consiste à amortir des subventions d'investissement dites « transférables ». L'opération consiste à constater une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement pour ordre. La recette de fonctionnement est intégralement affectée à l'autofinancement ce qui neutralise l'impact de l'opération. Le montant est de 520 000 €.
- 500 000 € ont été inscrits en dépenses d'ordre au titre des travaux en régie. Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel

acquis, loué, frais de personnel...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.

En recette :



- le FCTVA estimé à 1 519 233 €.
- l'autofinancement brut est composé de la dotation aux amortissements et du virement complémentaire, soit 5 622 347 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un montant d'emprunt de 23 831 116 € serait nécessaire, mais il sera moindre du fait de l'affectation du résultat 2017 qui sera inscrit en 2018. Toutefois, l'objectif de stabilisation de la dette impose d'optimiser la capacité d'autofinancement. C'est pourquoi le résultat 2017 (estimé à 4,9 M€ après couverture du financement de l'investissement) sera consacré pour l'essentiel à la diminution de l'emprunt d'équilibre, qui pourra dans ces conditions être ramené à moins de 18,9 M€.

## 2 Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement collectif

Les budgets annexes de ces services publics à caractère industriel et commercial doivent s'équilibrer grâce à la rémunération du service (paiement par les usagers) et aux subventions externes propres à l'activité, principalement les aides de l'Agence de l'Eau.

Les deux équipements que sont le CTEU (centre de traitement des eaux usées) et l'UTEP (unité de traitement de l'eau potable) font l'objet d'un contrôle constant pour mesurer l'impact budgétaire de leur fonctionnement (énergie notamment).

Le programme d'investissement sur les réseaux (eau potable et assainissement collectif) ayant été redéfini pour l'adapter aux différentes contraintes techniques, administratives et financières, le suréquilibre des sections d'investissement a permis de décider d'une baisse tarifaire du prix de l'eau hors abonnement de 5 % dès 2015, puis de 10 % pour l'abonnement en 2016 et de tarifs dégressifs pour les gros compteurs ainsi qu'une stabilisation des autres tarifs :

- tarif du m<sup>3</sup> assainissement à 2,31 € (non assujetti à la TVA),
- tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable à 1,45 € (TVA à 5,5 %).

Ces budgets sont impactés par des travaux de dévoiement des réseaux, nécessaires dans le cadre de la déviation sud-ouest, de réhabilitations (justifiés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement), de travaux d'opportunité (de réhabilitation des réseaux d'eau potable concomitamment à ceux d'assainissement collectif), d'extension des réseaux de desserte. Des travaux de réhabilitation ou de redimensionnement de postes de refoulement sont également à prendre en compte dans le cadre des extensions de réseaux d'assainissement collectif.

### 2.1 Service des eaux

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €):

Dépenses réelles d'investissement	3 558 760
Recettes réelles d'investissement	1 040 797
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 517 963</b>
Remboursement capital	2 073 598
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>4 591 561</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	14 063 107
Dépenses réelles de fonctionnement	11 386 605
<b>Autofinancement brut</b>	<b>2 676 502</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	1 915 059

#### Décomposition de l'autofinancement

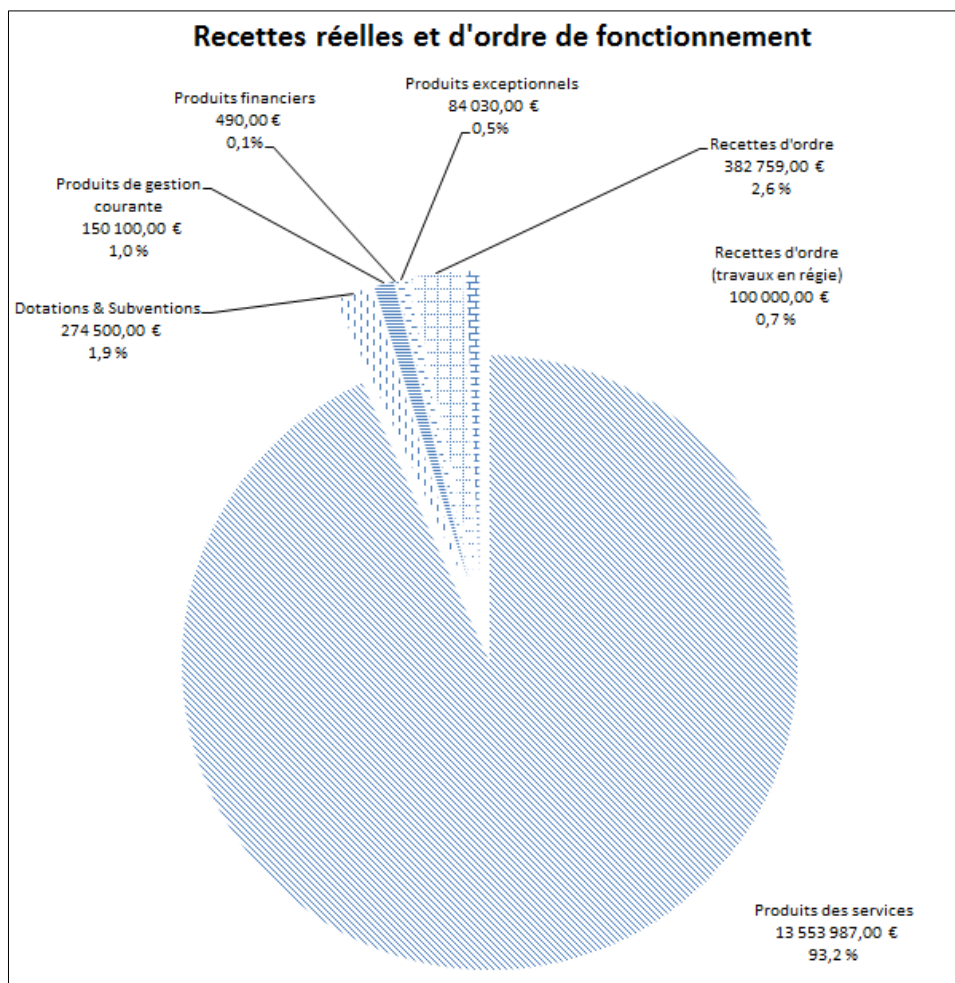
<i>Dotations nettes aux amortissements</i>	2 540 976
<i>Virement complémentaire</i>	135 526

#### 2.1.1 Section de fonctionnement

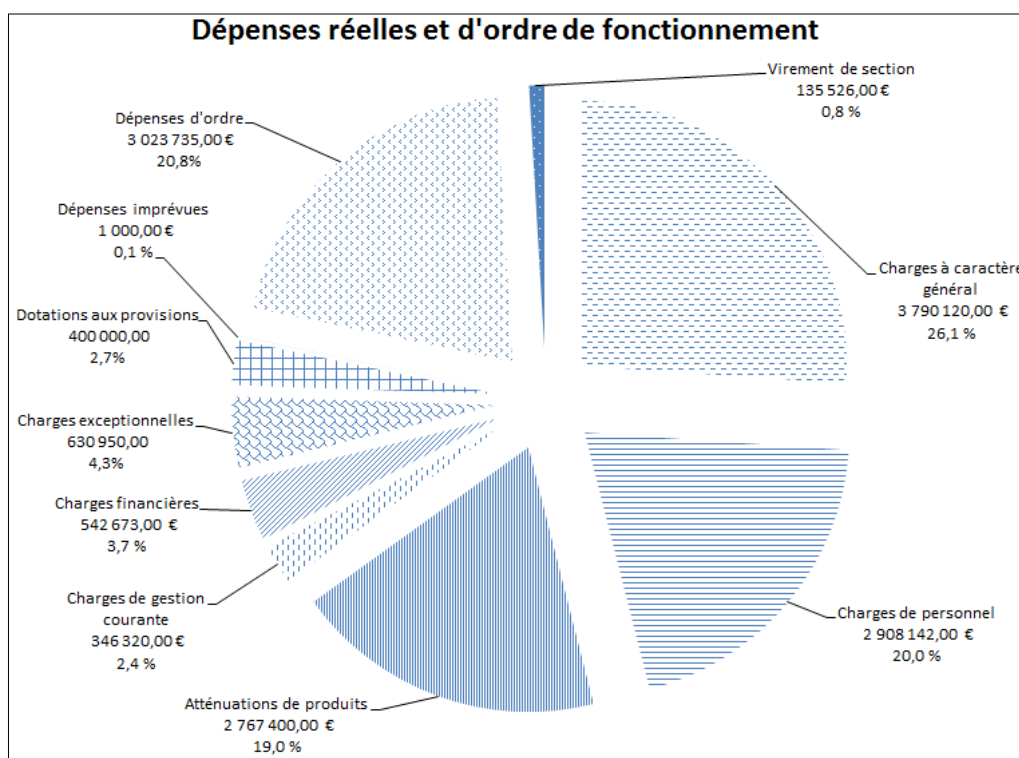
Elle s'équilibre à hauteur de 14 545 866 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 063 107 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 482 759 €. 100 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 382 759 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe de l'eau, sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2018.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 386 605 €. Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 3 159 261 €. 3 023 735 € ont été inscrits au titre des amortissements et 135 526 € au titre du virement à la section d'investissement.



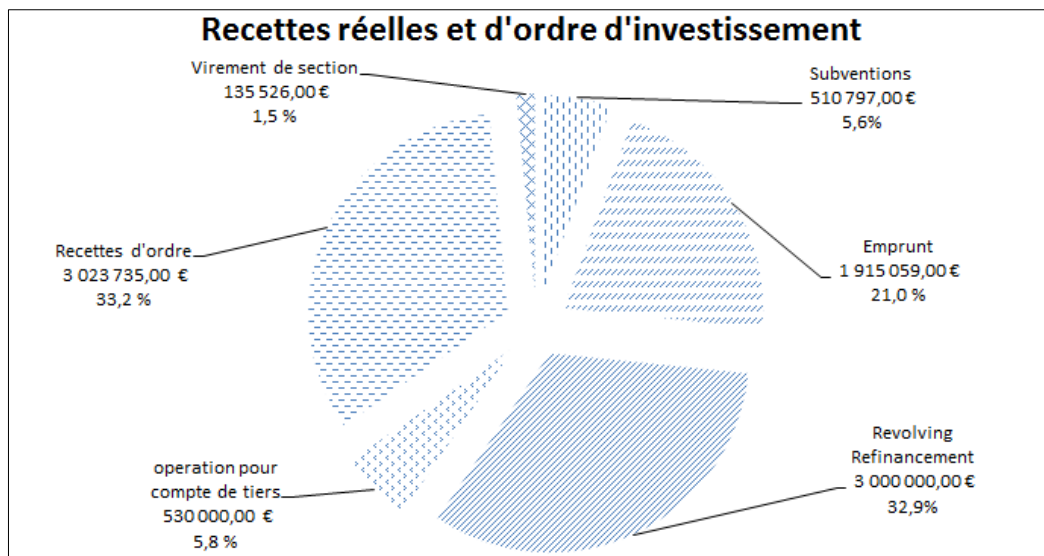


## 2.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 9 115 117 €.

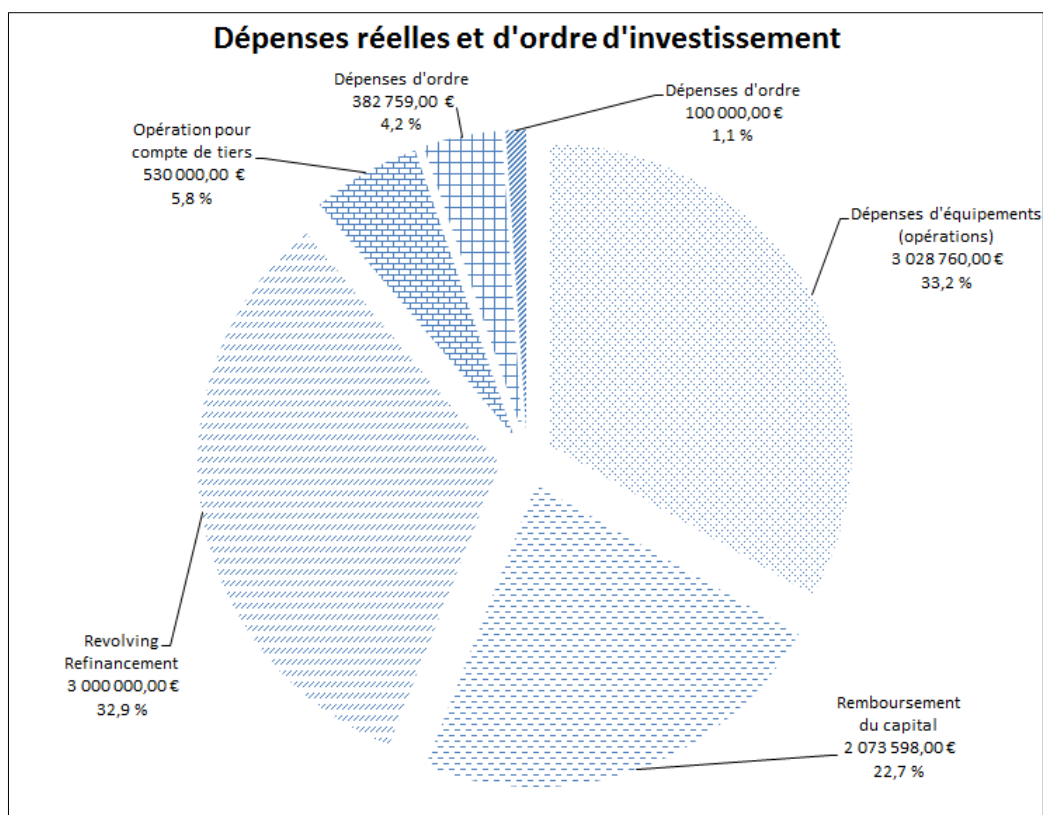
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 955 856 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 159 261 €. 3 023 735 € ont été inscrits au titre des amortissements et 135 526 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8 632 358 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 482 759 €. 100 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 382 759 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 3 028 760 €. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux, pour 1 240 510 €,
- des frais de maîtrise d'œuvre pour 1 044 590 € (SDAEP = 285 000 €, captages d'Arnières/Iton = 550 000 €, divers études = 209 590 €)
- la mise en place progressive de la radiorelevé (programme pluriannuel) pour 200 000 €.

- Renouvellement d'équipements d'exploitation pour 268 870 €.
- 117 000 d'achat de véhicules neufs dans le cadre du programme de renouvellement du parc en respectant les critères de mise en réforme (pas d'achat en 2016 ni en 2017)
- Travaux pour le compte de tiers : travaux de mise en conformité des ouvrages de stockage pour 500 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de **2 073 598 €**.

Des subventions d'équipement de 510 797 € sont à percevoir en application des conventions passées avec l'Agence de l'eau (492 934 €), et le Conseil départemental (17 863 €).

**La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 1 915 059 €.**

## 2.2 Service assainissement

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	4 051 253
Recettes réelles d'investissement	1 752 340
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 298 913</b>
Remboursement capital	2 843 230
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>5 142 143</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	8 844 186
Dépenses réelles de fonctionnement	6 605 166
<b>Autofinancement brut</b>	<b>2 239 020</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	2 903 123

### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	2 156 310
<i>Virement complémentaire</i>	82 710

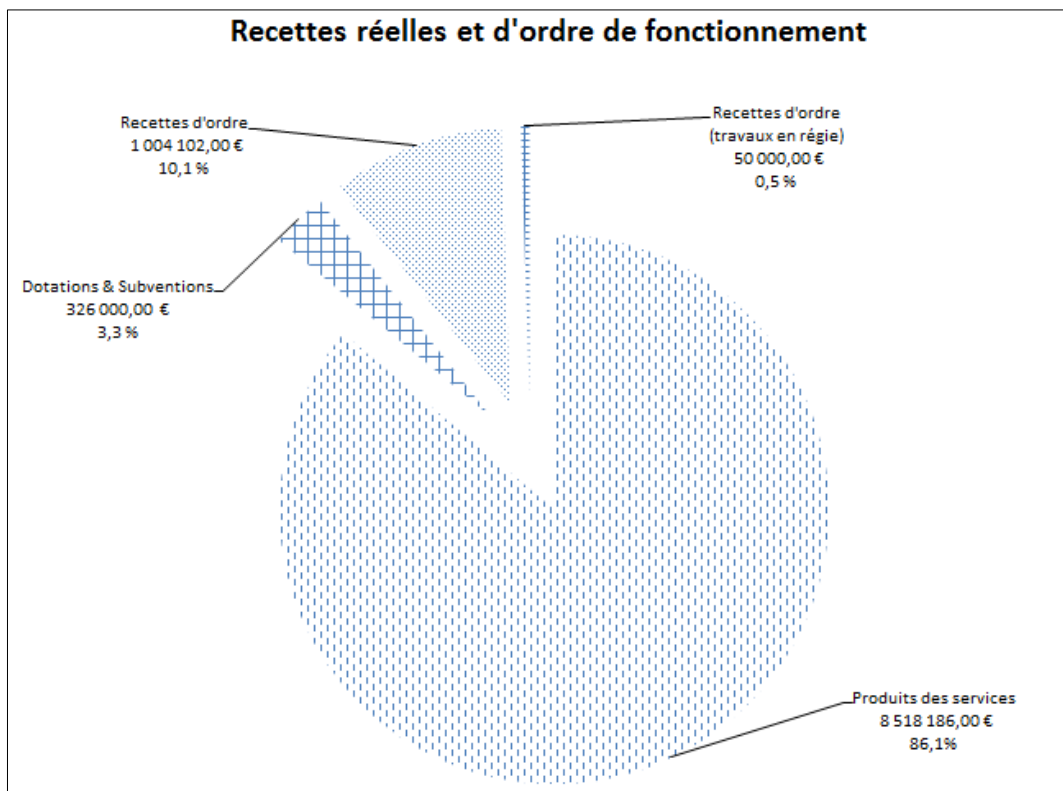
### 2.2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 9 898 288 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 844 186 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 1 054 102 €. 50 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 1 004 102 € au titre des subventions transférables. S'agissant du budget annexe assainissement, des subventions transférables ont été constatées depuis l'ouverture du budget en 2000. Nous sommes en situation de prévoir la reprise de l'année 2018.

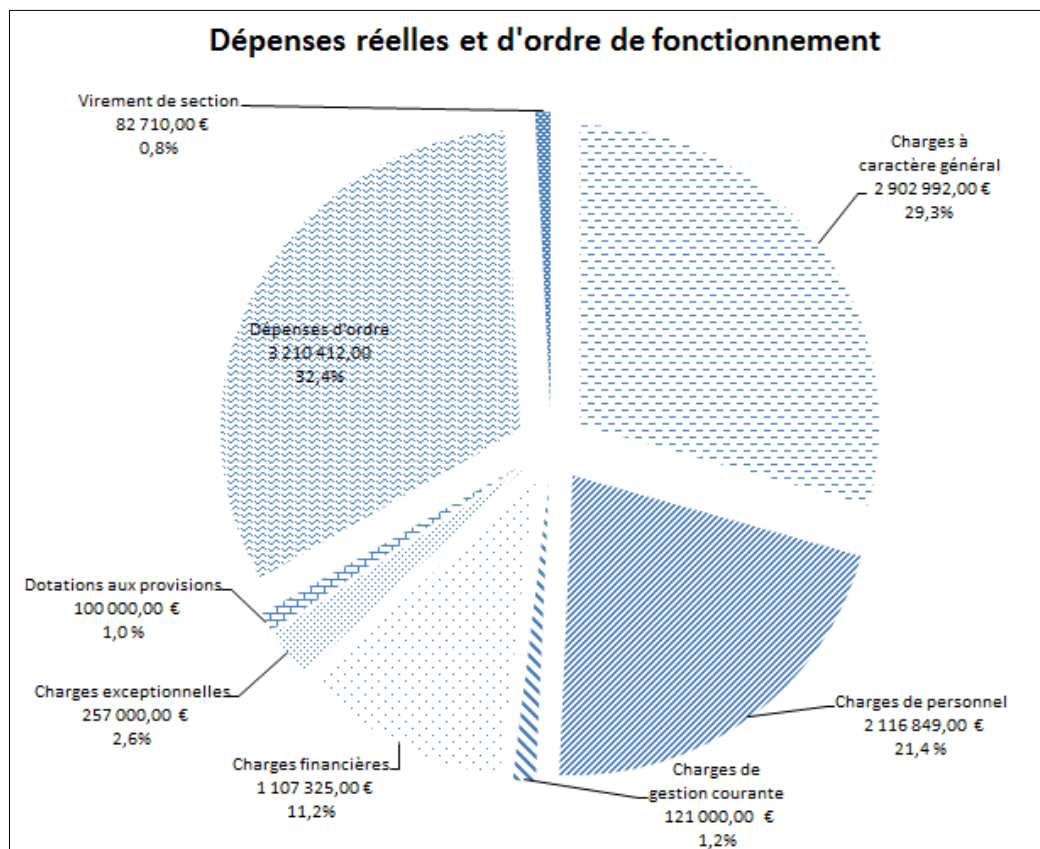




Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 605 166 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 3 293 122 €. 3 210 412 € ont été inscrits au titre des amortissements et 82 710 € au titre du virement à la section d'investissement.

Dans la continuité de la démarche initiée l'an passé, en 2018 dans le souci d'une meilleure affectation des recettes et des dépenses, il a été décidé d'affecter précisément sur le budget de l'assainissement la part des salaires des agents qui consacrent une part significative de leur temps à ce budget alors que jusqu'en 2016 ceux-ci étaient imputés en totalité sur le budget de l'eau.

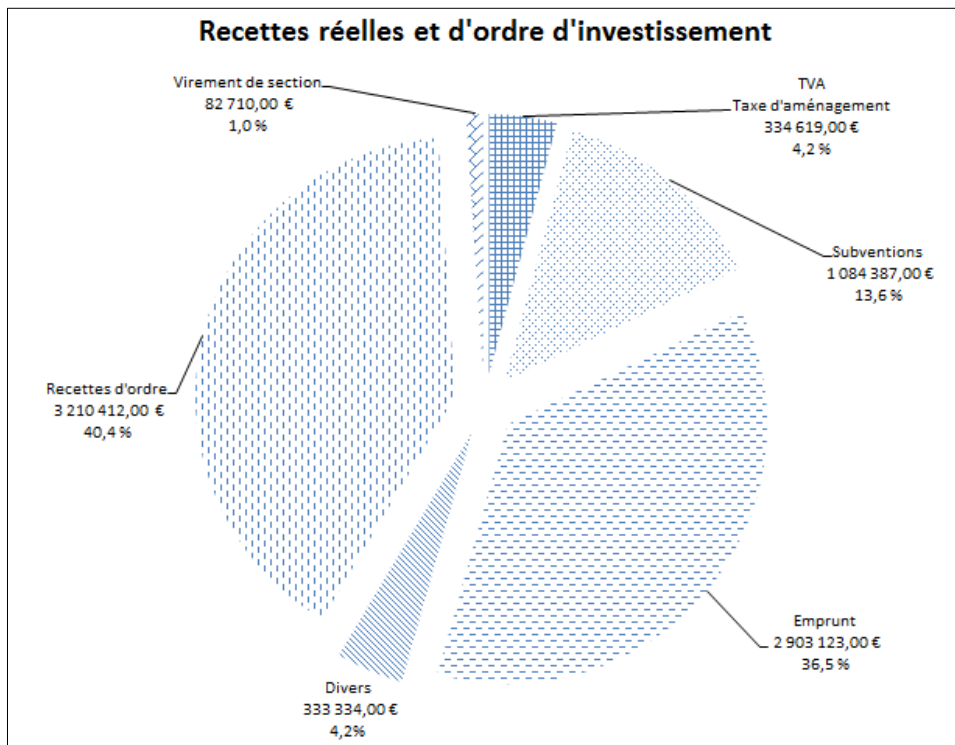


## 2.2.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 7 948 585 €.

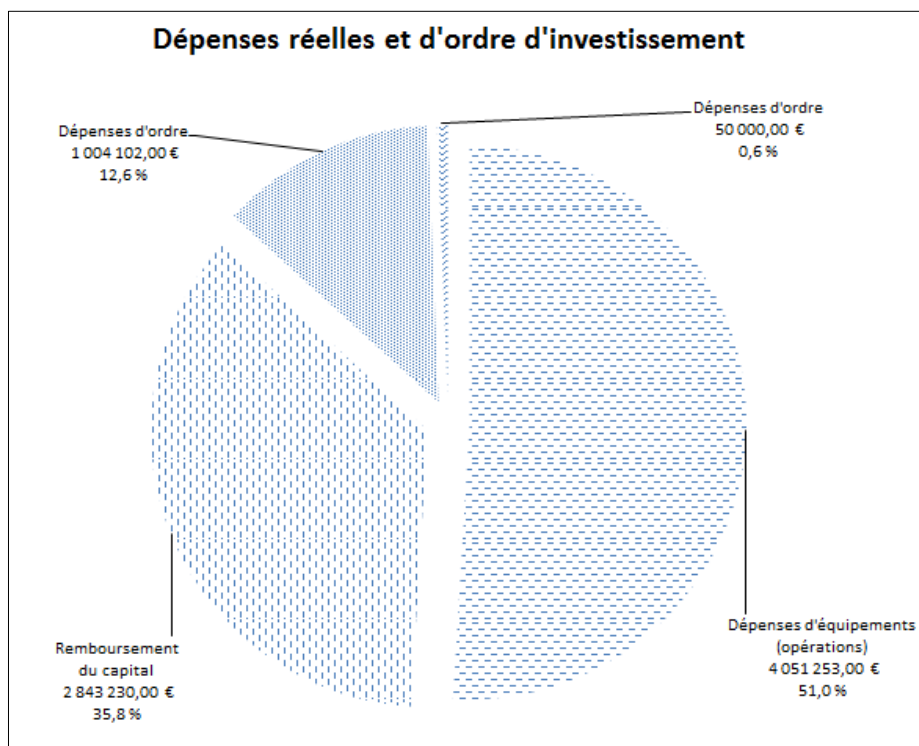
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 655 463 €.

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 3 293 122 €. 3 210 412 € ont été inscrits au titre des amortissements et 82 710 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 894 483 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 054 102 €. 50 000 € ont été inscrits au titre des travaux en régie et 1 004 102 € au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **4 051 253 €**. Elles concernent principalement :

- les travaux de réhabilitation des réseaux à hauteur de 1 326 968 €,
- les travaux d'extension de réseaux à hauteur de 910 000 €
- les frais de maîtrise d'œuvre pour 1 078 785 € (Extension de la zone de collecte = 312 000 €, Captages d'Arnières/Iton = 416 070 €, remise à jour de la configuration matérielle des installations de supervision pour 35 000 €, divers études = 315 715 €)
- les équipements spécifiques d'exploitation et matériels industriels pour 583 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 2 843 230 €. Il est couvert à hauteur de 333 334 € par le budget principal (inscription d'une recette à due concurrence), conformément à la décision prise de faire profiter le budget principal d'une tranche d'emprunt de 10 M€ souscrite initialement, à des conditions avantageuses, pour le budget assainissement. La dotation aux amortissements couvre le reste du remboursement en capital, assurant ainsi l'équilibre réel du budget.

Des subventions d'équipement de 1 084 387 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (602 104 €), le Conseil départemental (68 591 €) et l'Etat (413 692 €). Le FCTVA est estimé à 334 619 € et participe à l'équilibre également.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 3 236 457 €.

## 2.3 Service assainissement ex-CCPN :

En préambule, il convient de préciser que ce budget intègre au 01.01.2018 le syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain sur Avre. Ce syndicat est intégré à ce budget annexe du fait d'un traitement homogène de la TVA (budget géré hors taxe à la différence du budget assainissement de l'ex GEA).

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	995 600
Recettes réelles d'investissement	11 864
<b>Besoin de financement</b>	<b>983 736</b>
Remboursement capital	162 900
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>1 146 636</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	1 111 826
Dépenses réelles de fonctionnement	764 791
<b>Autofinancement brut</b>	<b>347 035</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	799 601

### Décomposition de l'autofinancement

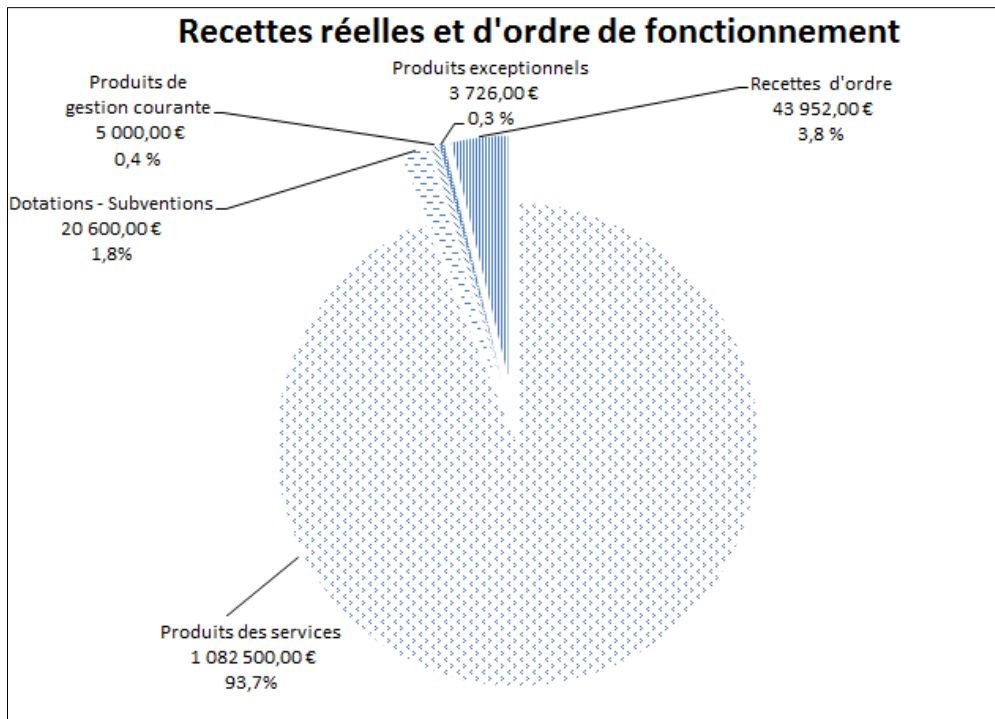
<i>Dotation nette aux amortissements</i>	342 202
<i>Virement complémentaire</i>	4 833

### 2.3.1 Section de fonctionnement

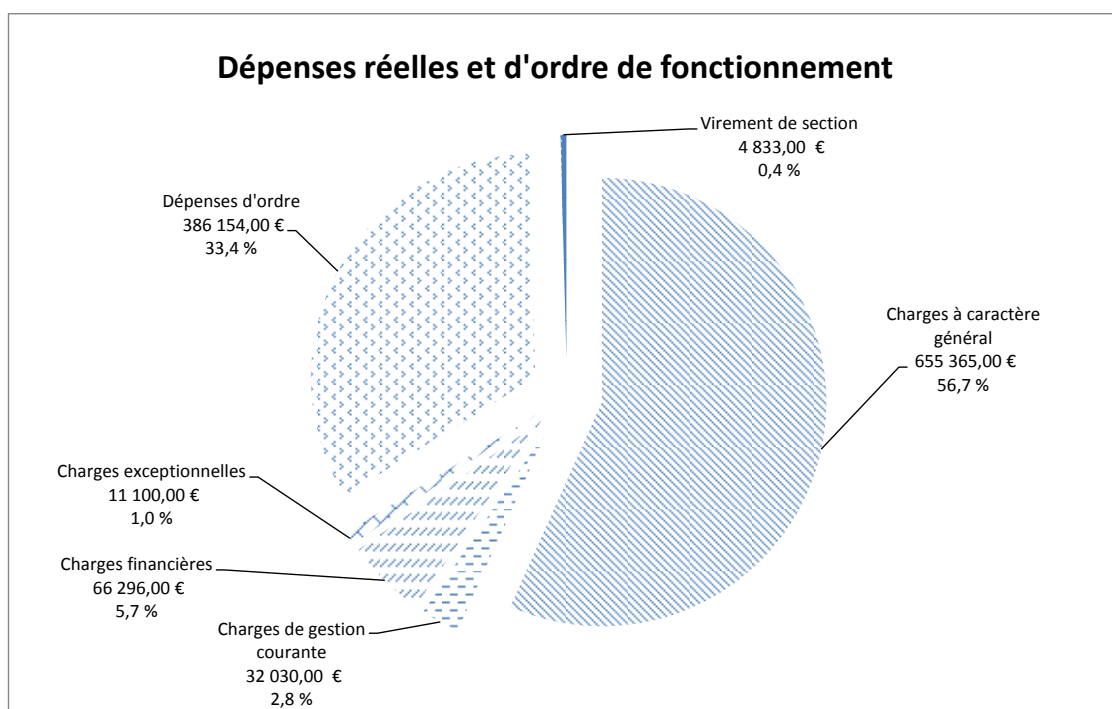
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 155 778 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 111 826 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 43 952 €, au titre des subventions transférables.



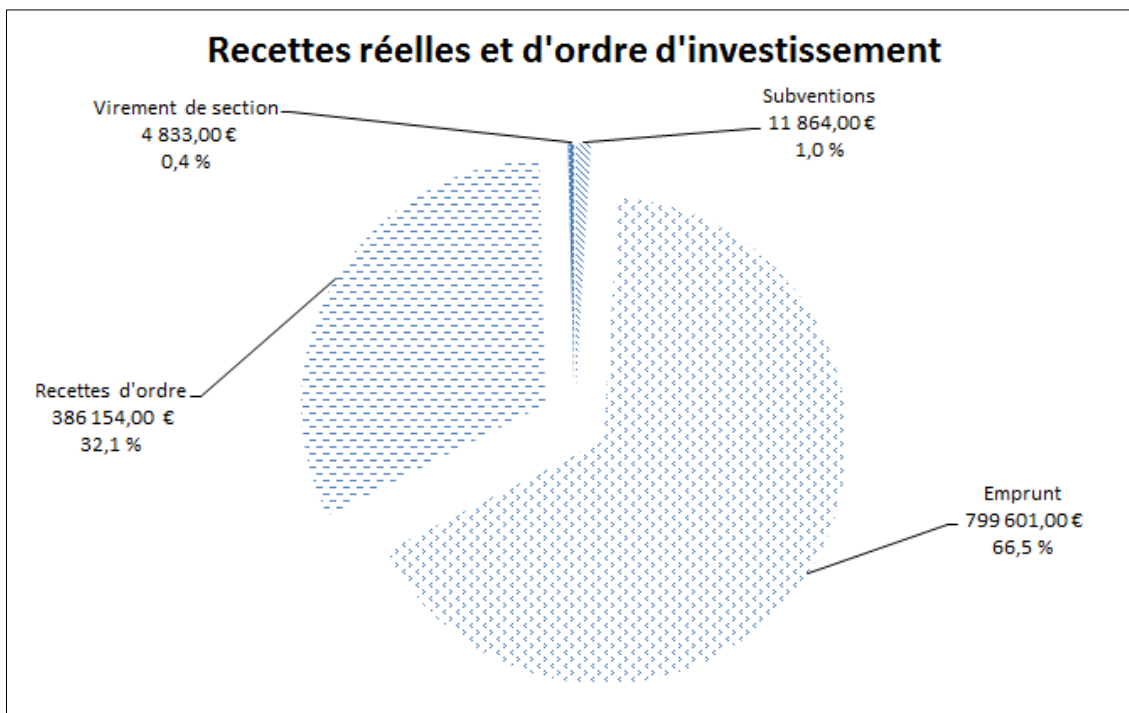
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 764 791 €. Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 390 987 €. 386 154 € ont été inscrits au titre des amortissements et 4 833 € au titre du virement à la section d'investissement.



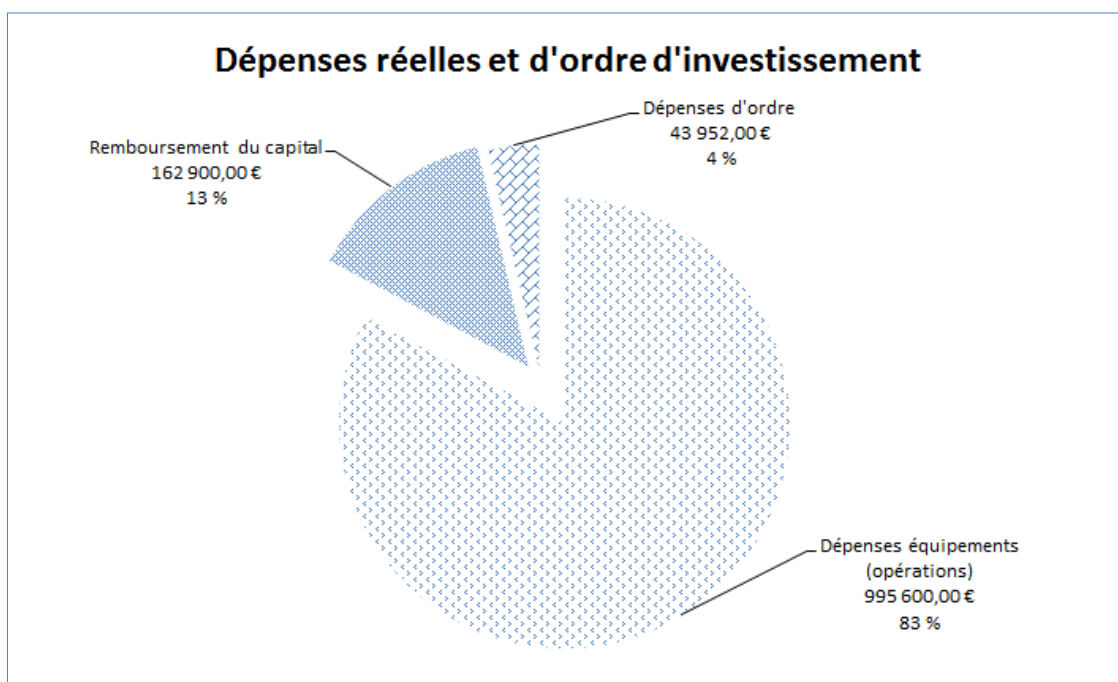
### 2.3.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 1 202 452 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 811 465 €. Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 390 987 €. 386 154 € ont été inscrits au titre des amortissements et 4 833 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 158 500 €. Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 43 952 €, au titre des subventions transférables.



Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 995 600 €. Elles concernent principalement :

- Les frais d'étude pour 541 000 € (actualisation des zonages, MOE étude de faisabilité pour reconstruction de la serre, étude du schéma directeur d'assainissement communautaire).
- Les frais de travaux sur réseaux EU pour 352 000 €.

Le remboursement du capital de la dette est de 162 900 €.

Des subventions d'équipement de 11 864 € sont prévues, au titre des conventions avec l'Agence de l'Eau (8 002 €) et le Conseil départemental (3 862 €).

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 799 601 €.

### 3 Budget annexe du SPANC – service public d’assainissement non collectif

Comme pour l’eau et l’assainissement, il s’agit d’un service public à caractère industriel et commercial dont le budget doit s’équilibrer par les redevances perçues pour les prestations de contrôle et de travaux rendues aux usagers.

A compter du 01.01.2018, le SPANC des 2 territoires ex CCPN et ex GEA ont fusionné en un budget unique.

L’équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	611 050
Recettes réelles d'investissement	600 000
<b>Besoin de financement</b>	<b>11 050</b>
Remboursement capital	
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>11 050</b>

Ce besoin de financement de la section d’investissement est couvert, d’une part par l’autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d’autre part par l’emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	349 070
Dépenses réelles de fonctionnement	259 115
<b>Autofinancement brut</b>	<b>89 955</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	8 330

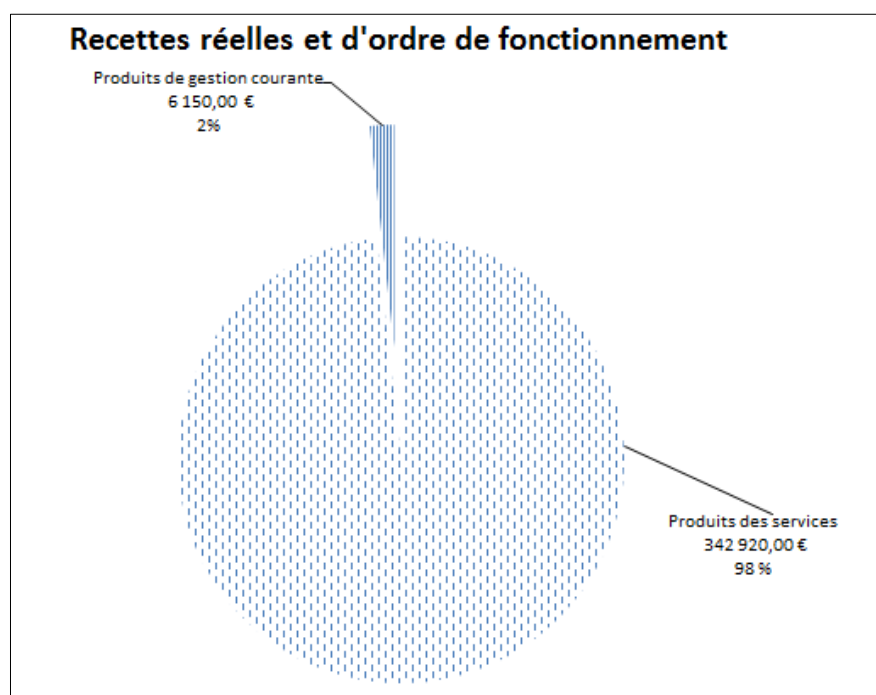
#### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	3 579
<i>Virement complémentaire</i>	86 376

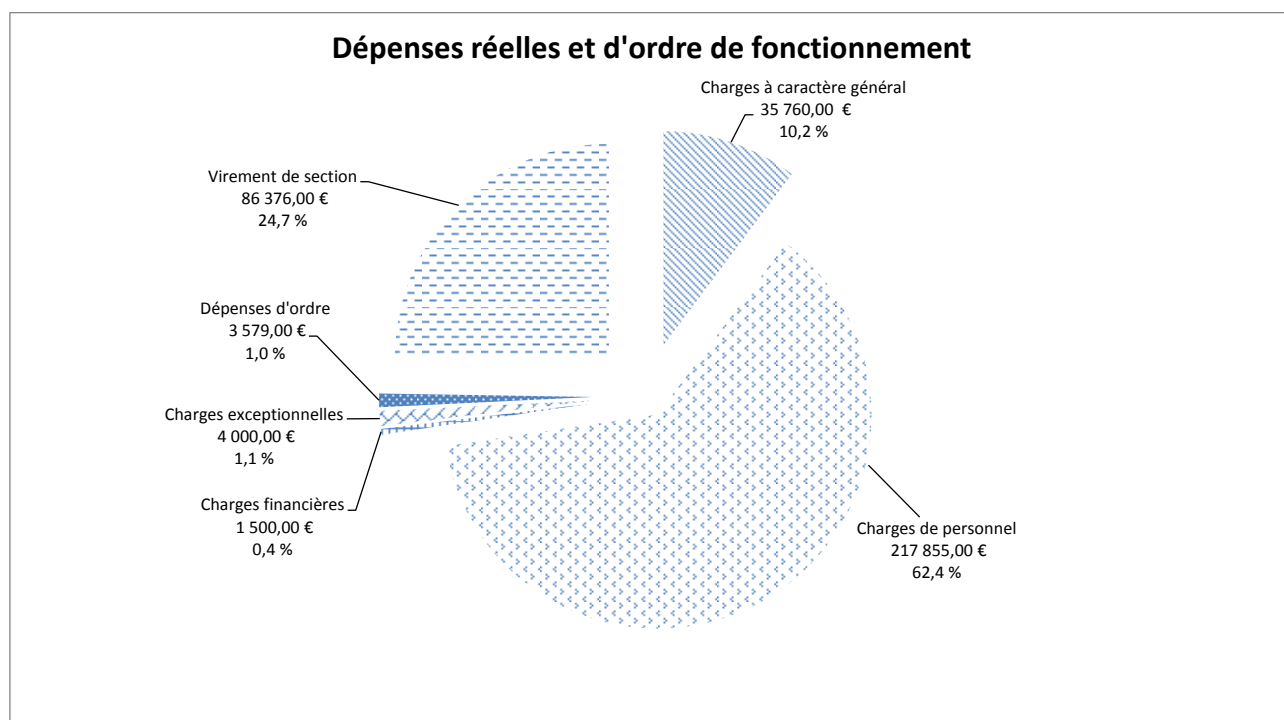
### 3.1 La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s’équilibre à hauteur de 349 070 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 349 070 €.

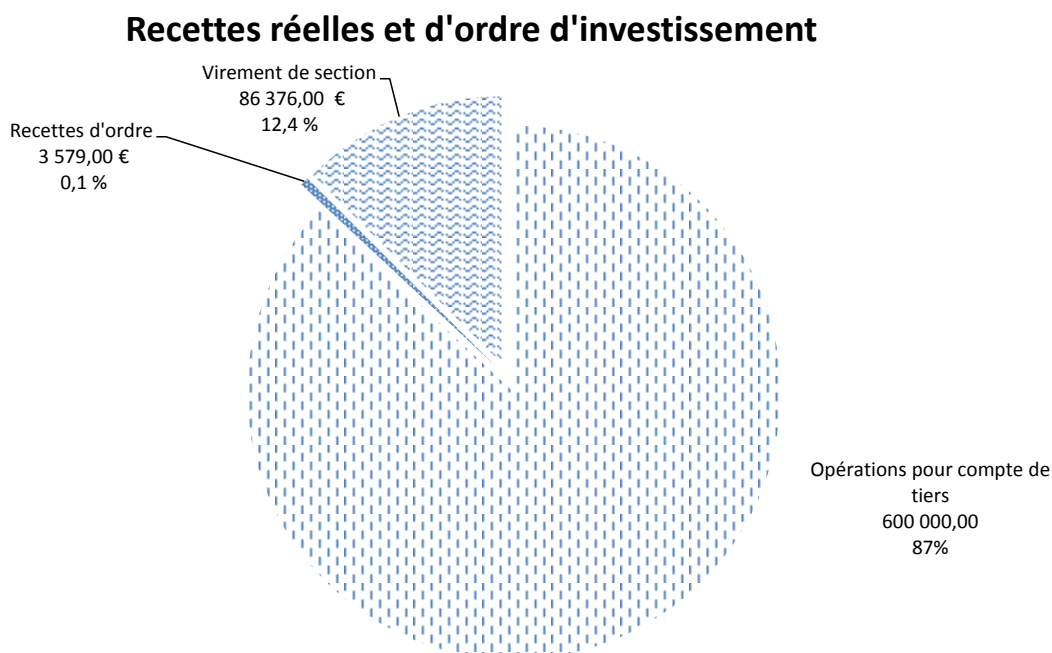


Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 259 115 €. Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 89 995 €. 3 579 € ont été inscrits au titre des amortissements et 86 376 € au titre du virement à la section d'investissement.



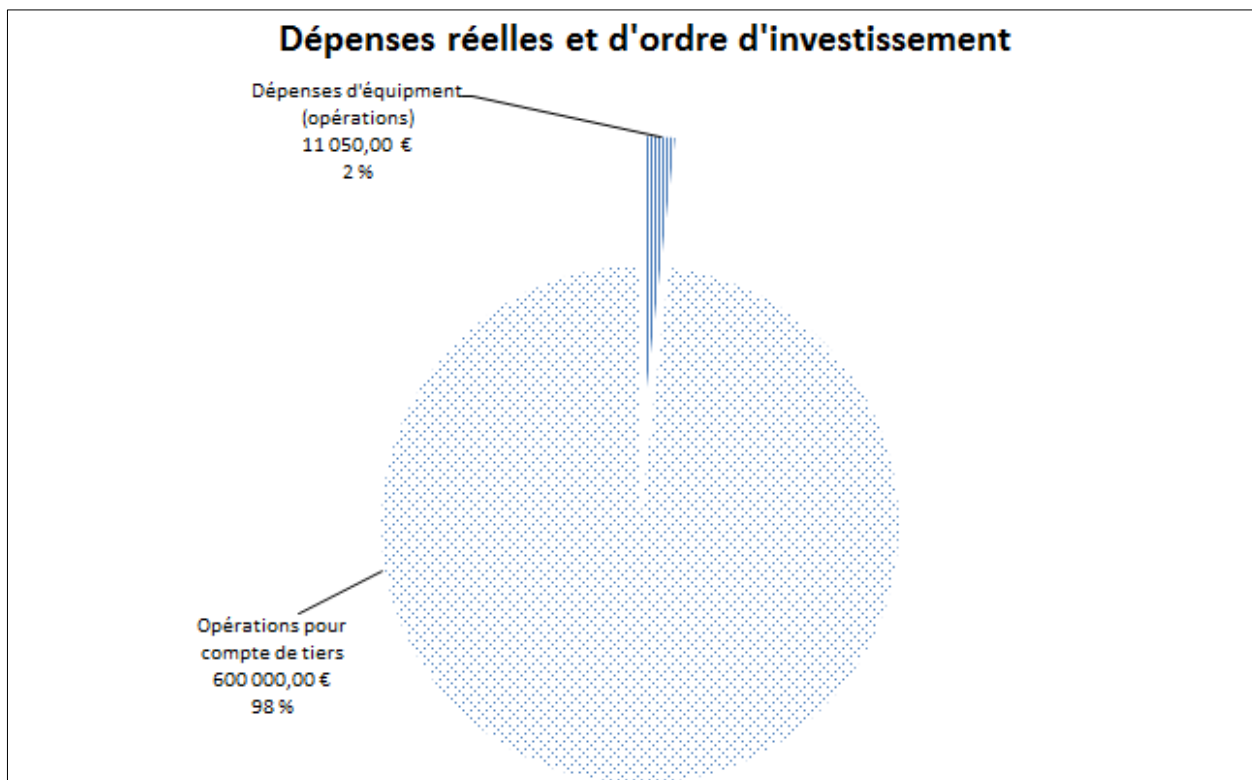
### 3.2 La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 600 000 €. Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 89 955 €. 3 579 € ont été inscrits au titre des amortissements et 86 376 € au titre du virement à la section d'investissement.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 611 050€.





Les dépenses d'équipement sont de 11 050 €.

Le programme de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage déléguée représente une enveloppe de 600 000 € de travaux pour le compte de tiers.

**Les recettes d'investissement sont de 689 955 €.**

Les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département, et la participation des usagers représentent un montant global de 600 000 €.

#### 4 Budget annexe de la pépinière scientifique :

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	39 202
Recettes réelles d'investissement	
<b>Besoin de financement</b>	<b>39 202</b>
Remboursement capital	190 951
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>230 153</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	434 972
Dépenses réelles de fonctionnement	204 819
<b>Autofinancement brut</b>	<b>230 153</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	

Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	<i>145 782</i>
<i>Virement complémentaire</i>	<i>84 371</i>



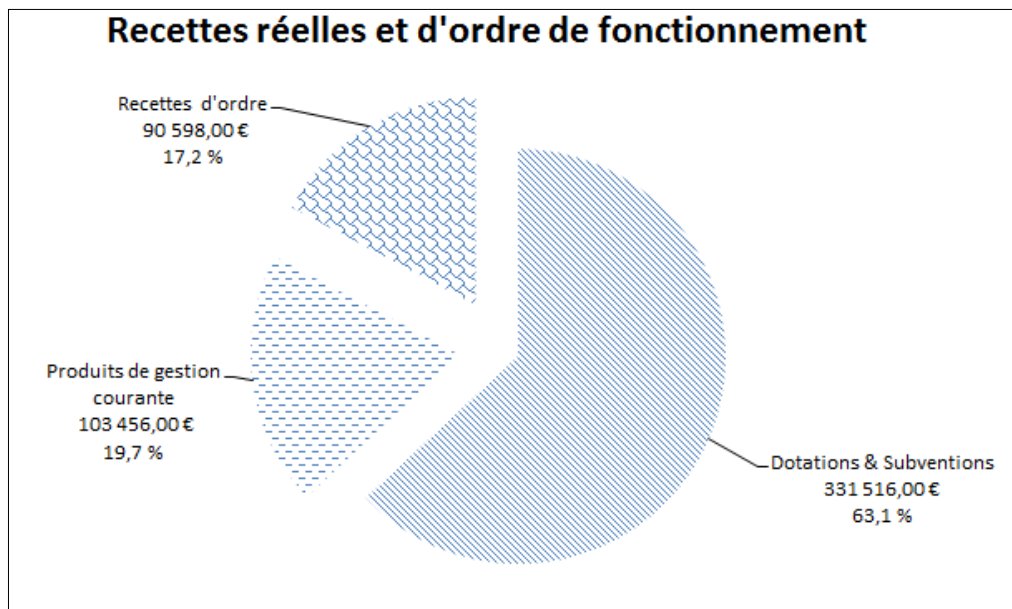
Le budget annexe de la bio-pépinière est un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les loyers. Il peut néanmoins bénéficier (s'agissant d'une aide au développement économique) d'une subvention d'équilibre du budget principal.

#### 4.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 525 570 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 434 972 €.

En recettes, les loyers et charges sont estimés à 103 456 €.

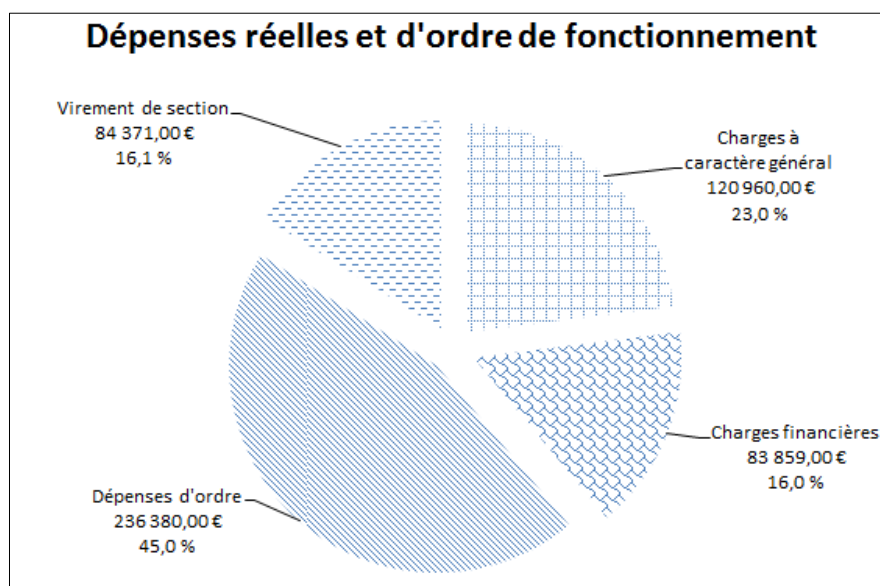


Pour 2018, les dépenses courantes de fonctionnement du bâtiment (énergie, maintenance, etc.) sont estimées à 120 960 €, en augmentation de 11,3 % par rapport au BP 2017.

Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 83 859 €, en diminution de 26 %.

Les dotations aux amortissements du bâtiment (236 380 €) ont pour contrepartie les subventions transférables pour 90 328 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces opérations, le total des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 525 570 €.

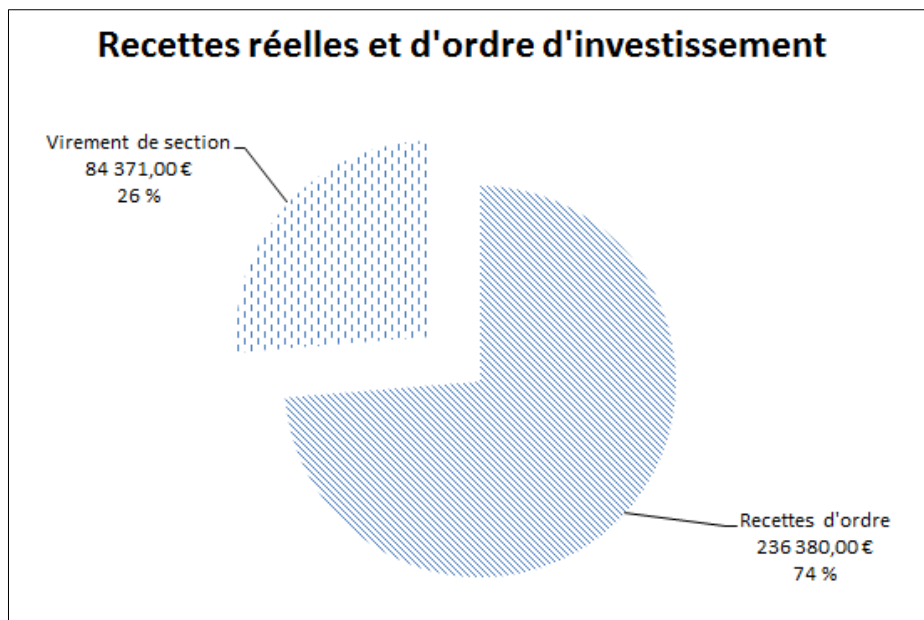


**La différence, soit 331 516 € doit être couverte par la participation du budget principal.**

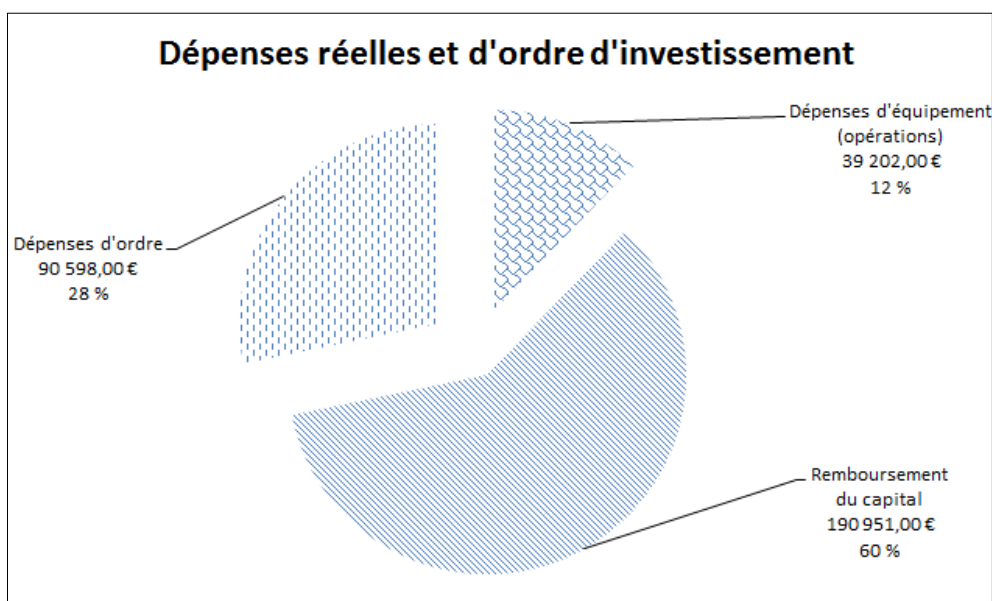
## 4.2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 320 751 €, représentant le remboursement du capital de la dette (190 951 €), et l'amortissement des subventions d'équipement, dépense d'ordre évoquée cidessus (90 598 €).

Les recettes sont constituées de la dotation aux amortissements (236 380 €) et du virement complémentaire de la section de fonctionnement (43 623 €).



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 190 951 €.



## 5 Budget annexe mobilités

Le budget annexe des Mobilités est également un budget industriel et commercial et a pour vocation de s'équilibrer par les recettes du versement transport, les subventions perçues de tiers au titre de l'activité, et une subvention d'équilibre du budget principal, en compensation de politiques tarifaires notamment.

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	2 439 680
Recettes réelles d'investissement	669 402
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 770 278</b>
Remboursement capital	573 550
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>2 343 828</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	12 071 372
Dépenses réelles de fonctionnement	10 228 600
<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 842 772</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	501 006

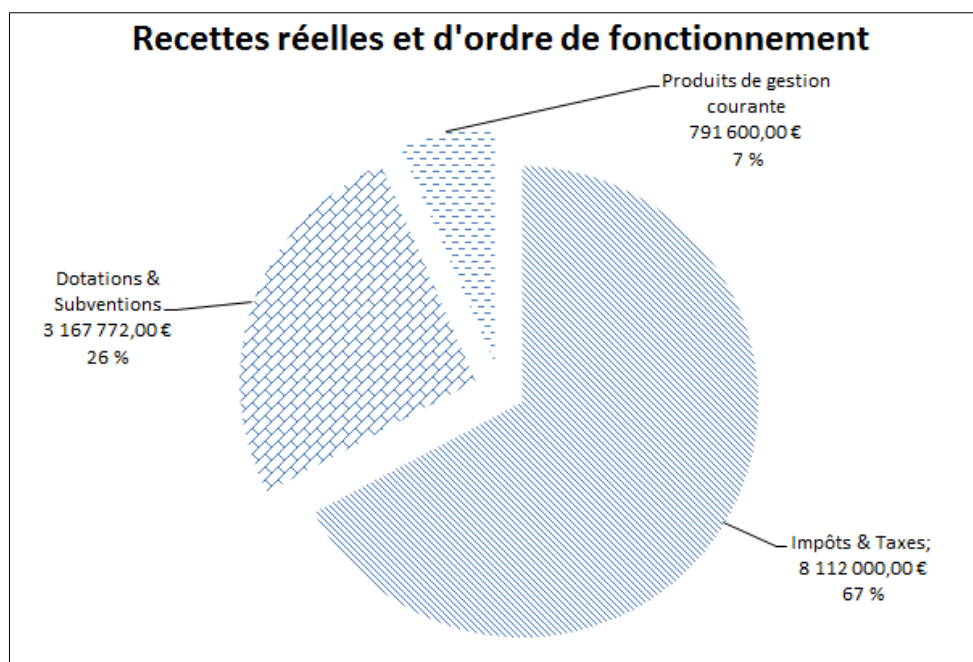
Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	1 842 772
<i>Virement complémentaire</i>	-

## 5.1 Section de fonctionnement

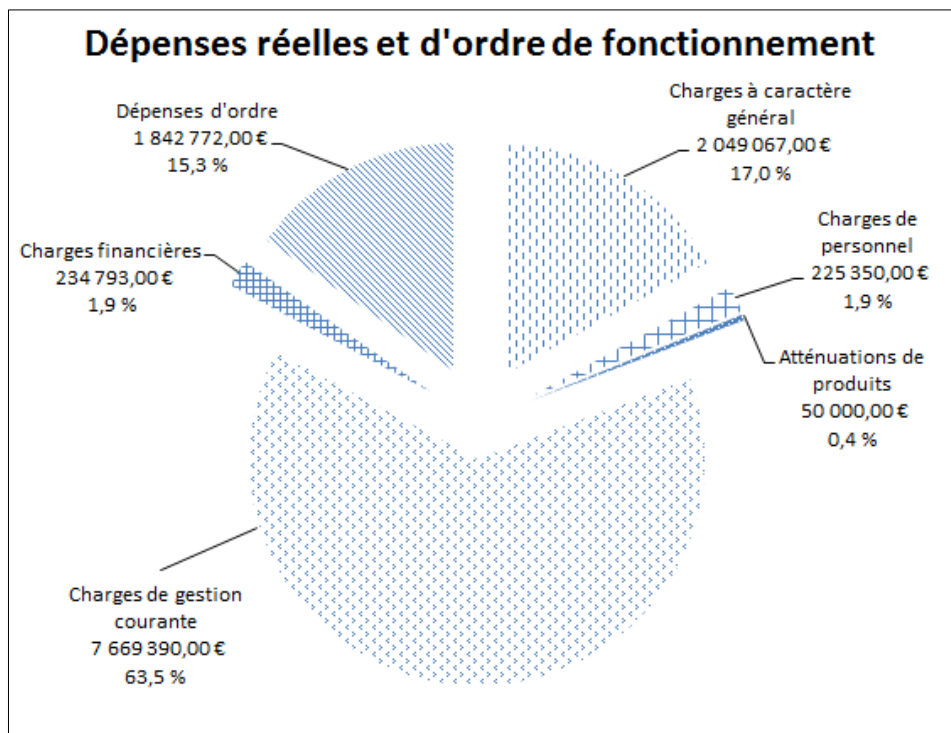
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 12 071 372 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 071 372 €.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 228 600 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 1 842 772 € au titre des amortissements.



L'ex GEA était précédemment autorité organisatrice de la mobilité sur un ressort territorial coïncidant avec son périmètre. Ce ressort territorial s'est trouvé étendu au périmètre des 74 communes d'EPN.

L'exGEA a conclu avec le Département de l'Eure une convention relative à l'exercice de la compétence transports scolaires sur le ressort territorial du GEA. Cette convention a été automatiquement transférée à EPN.

La convention a pour objet :

- de fixer les conditions du transfert de charges consécutif au transfert de compétence en matière de transports scolaires à l'intérieur du ressort territorial de l'exGEA ;
- fixer les modalités d'organisation du transport scolaire pour les élèves transportés dans le ressort territorial de l'exGEA sur les lignes et services départementaux.

La convention fixe un principe de neutralité financière, à l'exception des versements dus par le Département pour les 3 SIVOS inclus dans le ressort territorial de l'exGEA et pour lesquels EPN reprend l'exécution des contrats de transport existants.

Une inscription est prévue pour les transports scolaires sur le territoire de l'exCCPN et la participation au SITED pour les communes de Marcilly et Croth, à hauteur de 1 210 000 euros. Ce montant intègre les révisions de prix applicables selon les marchés publics en vigueur (3 %). Cette dépense est partiellement compensée par une recette de la Région à hauteur de 946 515 €.

Par ailleurs, 408 000 € sont inscrits au titre des services de transport du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Plateau, dont les services doivent être repris par EPN. Ce montant intègre le coût des services sur la dernière année connue, et la révision de prix applicable selon les marchés publics en vigueur. Cette dépense est partiellement compensée par une recette de la Région à hauteur de 323 195 € et une participation des familles à hauteur de 73 046 €.

Une inscription est également prévue à hauteur de 14 300 € pour la participation au SITED pour les communes de l'INSE intégrant EPN à compter du 1er janvier 2018 (cette participation était auparavant assumée par l'INSE), et 244 369 € pour les services assurés directement par EPN sur le périmètre de l'exINSE de septembre à décembre 2018 (dépenses en partie compensées par subvention Région et une participation familiale)

Les autres charges de gestion courante (subventions et participations) sont inscrites sur une année complète. La contribution forfaitaire versée à l'exploitant reste exonérée de TVA.

En recettes, le versement transport est estimé à 8 112 000 €. Celui-ci est assis sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés ETP. Le versement transport a été réinstauré par délibération du 11 avril 2017 sur le territoire d'EPN au taux de 0.90 %, assorti d'un mécanisme de lissage pour les communes de l'exCCPN (progressivité des taux passant de 0.15 % au 1er juillet 2017 à 0.90 % au 1er janvier 2022).

Cette somme intègre par ailleurs les recettes liées à la compensation par l'Etat sur le versement transport.

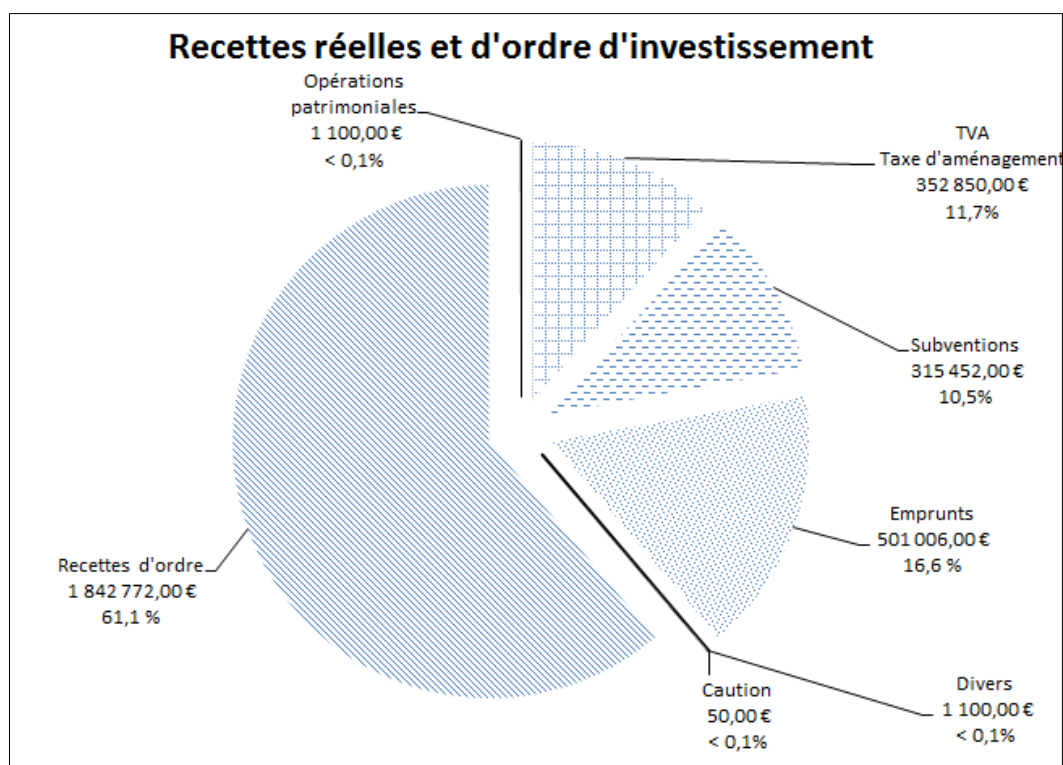
La participation du budget principal reste relativement stable passant de 1 361 159 € au BP 2017 à 1 398 811 € au BP 2018. Cette participation permet notamment le financement des amortissements et donc de l'autofinancement.

## 5.2 Section d'investissement :

Elle s'équilibre à hauteur de 3 014 330 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 170 458 €.

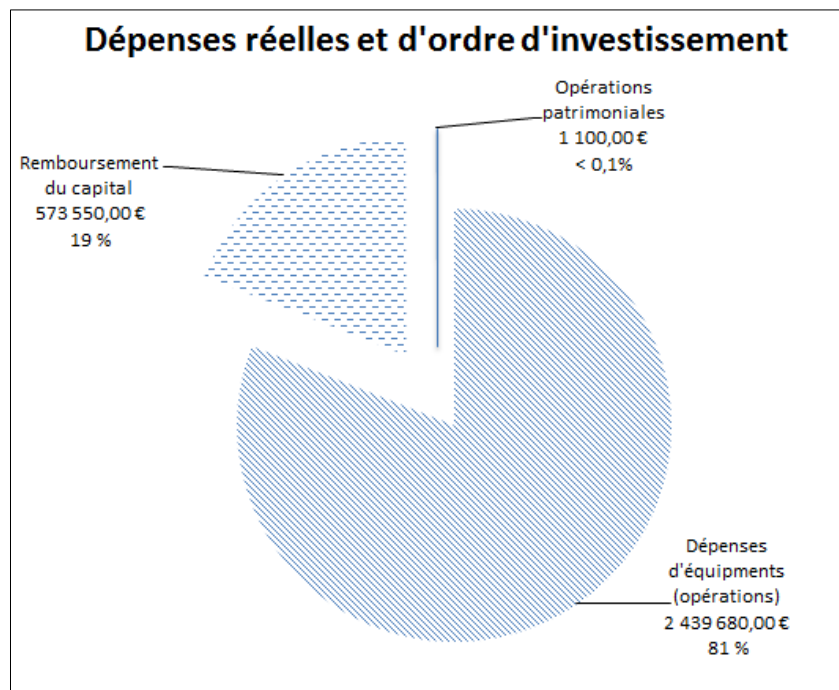
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 843 872 €, 1 842 772 € ont été inscrits au titre des amortissements et 1 100 € au titre de levées de retenues de garanties 2014.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 3 013 230 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 1 100 € inscrits au titre de levées de retenues de garanties 2014.





Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 439 680 €. Elles concernent principalement :

- L'acquisition de 3 bus standard dont l'achat est prévu dans le PPI de la DSP 990 000 € HT.
- Des installations pour un total de 876 000 €. Montant de travaux qui comprend les éléments suivants : 30 000 € pour l'acquisition de cellules compteuses sur les bus (investissement prévu dans le PPI de la DSP) ; 30 000 € pour la protection intrusion du dépôt de bus (2e phase suite à un investissement réalisé en 2017, investissement prévu dans le PPI de la DSP) ; 245 000 € pour un premier volet de mise en accessibilité des arrêts du réseau urbain/ou de création d'arrêts ; 10 000 € pour des travaux de marquage au sol sur le réseau urbain ; 364 000 € pour un premier volet d'aménagements cyclables. 30 000 € pour l'acquisition de mobiliers urbains ; 5 000 € pour l'acquisition d'un jeu de girouettes. 120 000 euros avenant TCSP à passer en 2018 et 42 000 € interface Conduent
- Les frais d'étude liés à l'enquête ménages déplacements, estimée à 130 080 € ;
- 
- L'affermissement de la seconde tranche optionnelle de l'étude transport innovant à 21 600 € TTC ;
- 130 000 € destinés aux chemins doux ;
- Travaux de remplacement du bardage du dépôt Transurbain pour 100 000 € ;
- Les frais d'étude liés à l'établissement d'un schéma directeur/plan vélo en vue de l'obtention du label Vélo estimés à 70 000 € TTC ; et la réalisation des études topographiques nécessaires à la mise en œuvre du plan estimés à 50 000 € TTC ;
- le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du mode de transport innovant selon arbitrage à venir et les compléments d'étude nécessaires à cet effet (leviers topographiques notamment) estimés à 60 000 € TTC.

Le remboursement du capital de la dette est de 573 500 €.

En recettes, une subvention d'équipement de la Région (301 K€) est prévue, au titre du TCSP. De même, une recette transport innovant est inscrite pour 14 342 €. La récupération de TVA génère une recette réelle de 352 850 €.

La section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt de 501 006 €.

## 6 Budget annexe Economie

L'équilibre général du budget se présente ainsi (en €) :

Dépenses réelles d'investissement	136 360
Recettes réelles d'investissement	-
<b>Besoin de financement</b>	<b>136 360</b>
Remboursement capital	58 100
<b>Total besoin de la section d'investissement</b>	<b>194 460</b>

Ce besoin de financement de la section d'investissement est couvert, d'une part par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, d'autre part par l'emprunt, selon la répartition suivante :

Recettes réelles de fonctionnement	95 499
Dépenses réelles de fonctionnement	20 341
<b>Autofinancement brut</b>	<b>75 158</b>
Nouveaux emprunts nécessaires	119 302

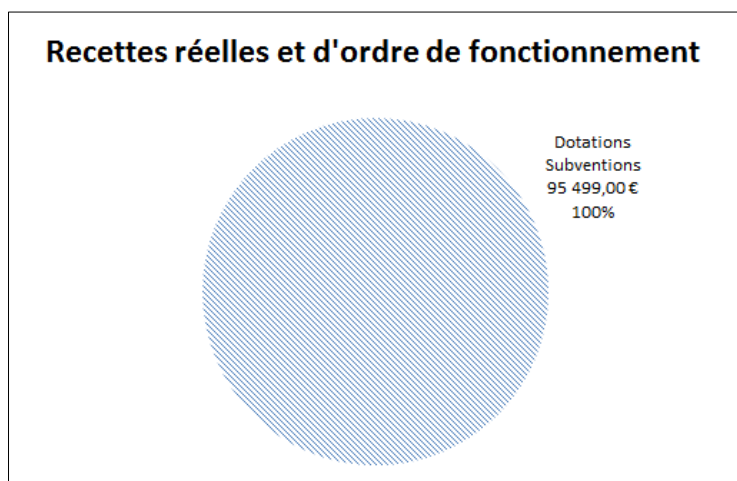
### Décomposition de l'autofinancement

<i>Dotation nette aux amortissements</i>	75 158
<i>Virement complémentaire</i>	-

### 6.1.1 Section de fonctionnement

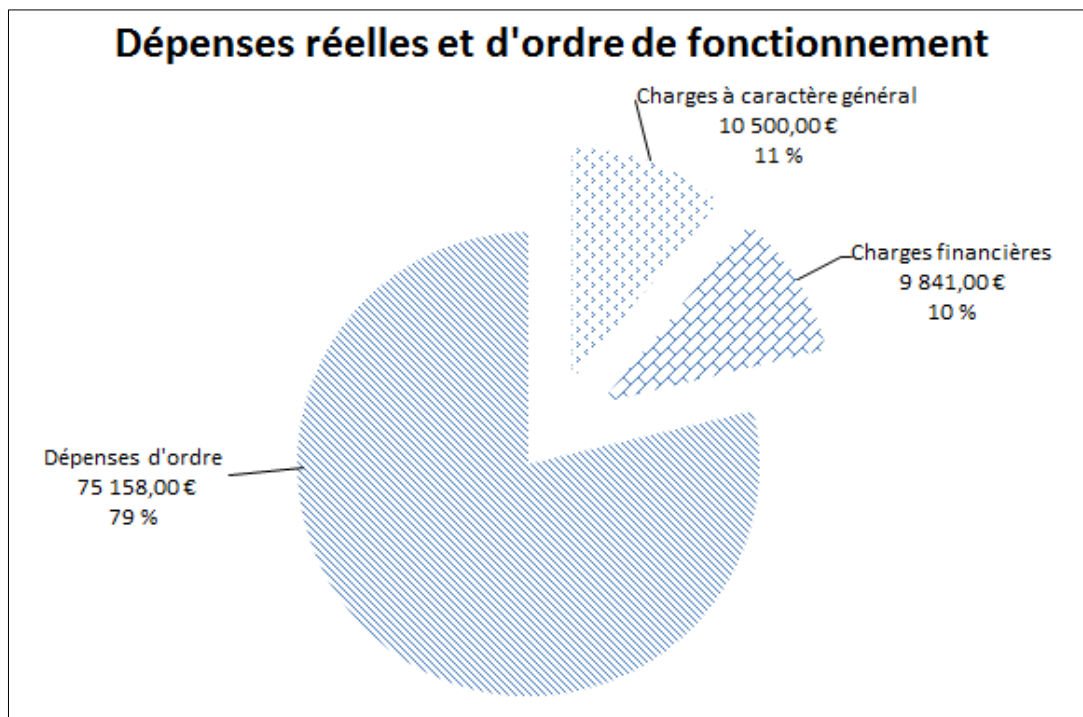
La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 95 499 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 95 499 €.



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 20 341 €.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 75 158 € inscrits au titre des amortissements.

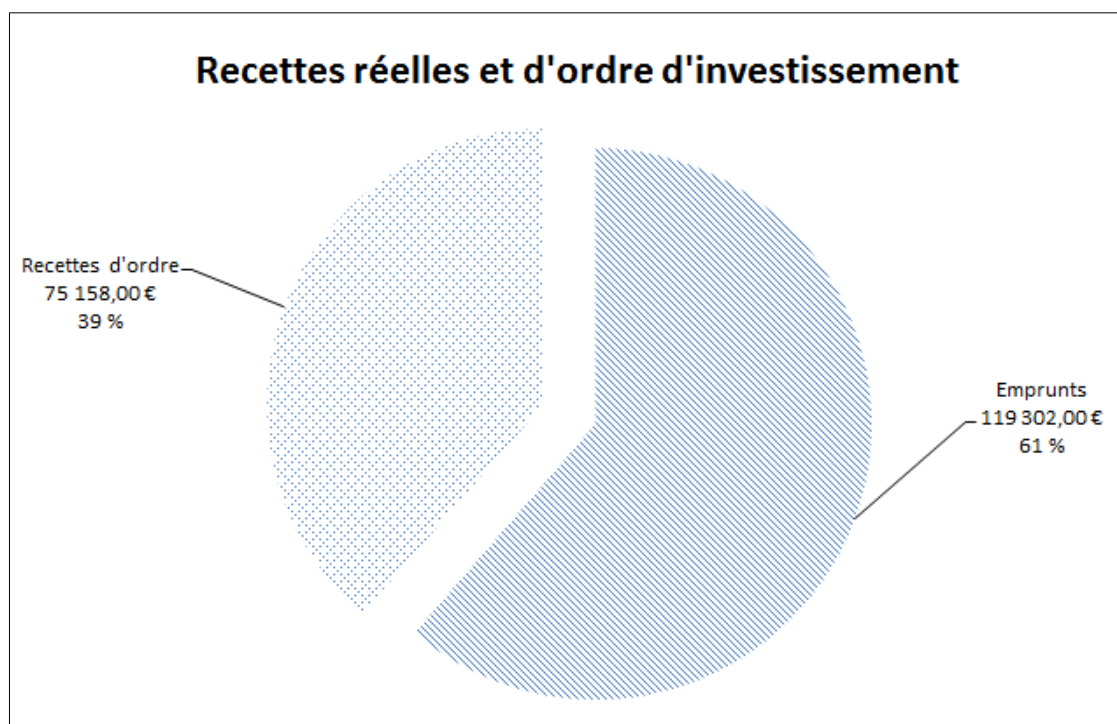


#### 6.1.2 La section d'investissement

Elle s'équilibre à hauteur de 194 460 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 119 302 €.

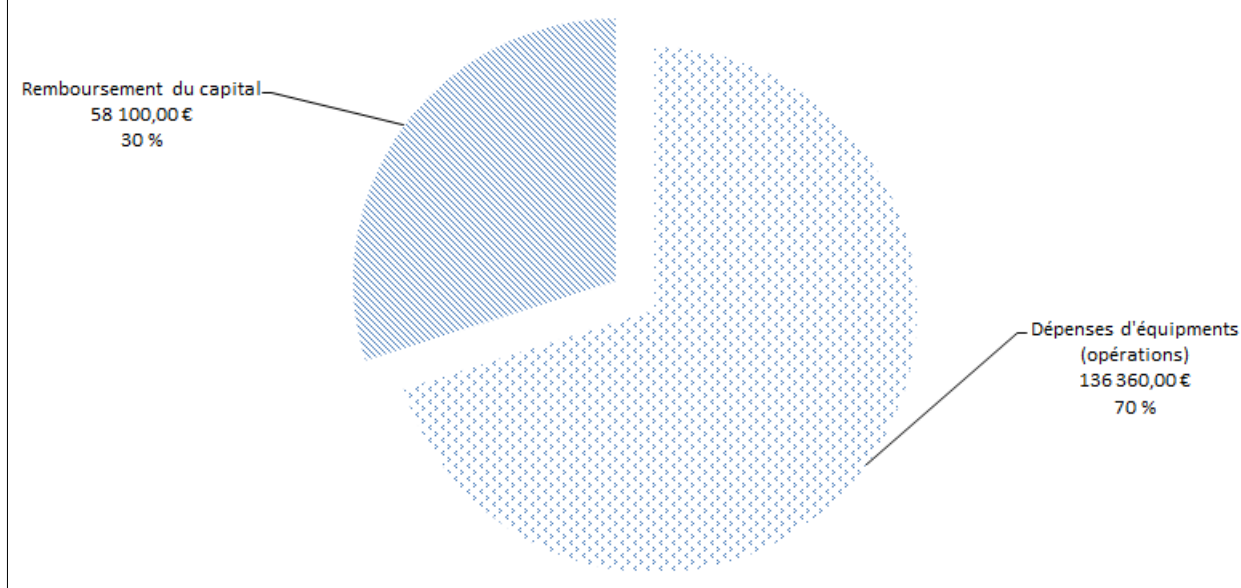
Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 75 158 € inscrits au titre des amortissements.



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 194 460 €.



## Dépenses réelles et d'ordre d'investissement



## 7 Les autres budgets annexes (zones d'activités et d'habitat)

Ces budgets sont au nombre de 12, répartis comme suit :

Montants des budgets en €	Fonctionnement	Investissement
<b>Zones d'activités HTVA</b>	<b>6 426 064,00</b>	<b>6 258 910,00</b>
ZAC du Long Buisson 1	143 254,00	614 396,00
ZAC du Long Buisson 2	4 039 112,00	4 009 274,00
Espace d'activités de la Rougemare	824 900,00	100 000,00
ZAC La Fosse au Buis St Sébastien de Morsent	200,00	200,00
Zone d'activités Les Surettes Gravigny	754 104,00	660 005,00
ZAC de Cambolle	358 577,00	690 424,00
ZA Gauville Parville	113 000,00	113 000,00
ZA Le Floquet Sacquenville	431,00	125,00
ZA de Miserey	191 340,00	70 340,00
ZA Les longs Champs Fauville	1 146,00	1 146,00
<b>Zones d'habitat HTVA</b>	<b>349 806,00</b>	<b>514 479,00</b>
ZAC du Vallon Fleuri St Sébastien de Morsent	112 106,00	277 799,00
ZAC du Vallot Arnières sur Iton	237 700,00	236 680,00
<b>Sous-total budgets zones</b>	<b>6 775 870,00</b>	<b>6 773 389,00</b>

Les budgets annexes des zones retracent l'intégralité des dépenses et recettes de chaque opération d'aménagement. Le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison avec leur prix de vente, le gain ou la perte réalisée sont déterminés à l'issue de l'opération quelle qu'en soit la durée.

Les BP des différentes zones sont construits de façon à respecter la méthode comptable dite de « l'inventaire intermittent ».

Les dépenses sont comptabilisées lors de leur réalisation à la section de fonctionnement. La méthode comptable dite de l'inventaire intermittent consiste, à chaque fin d'exercice, à déstocker les dépenses réalisées et à les restocker. Le compte de stocks augmente ainsi d'année en année au fur et à mesure que les acquisitions, études et travaux valorisent le patrimoine de la zone.

De même les recettes de cessions intervenues en cours d'opération sont virtuellement « stockées », via la constitution d'une provision, afin de conserver la trace de l'intégralité des dépenses et recettes. Cette méthode explique la prévision d'opérations d'ordre qui impliquent des volumes budgétaires importants mais aucun flux financier réel.

Les services s'approprient de nouveaux outils d'analyse et de gestion pluriannuelle afin d'accorder la stratégie financière avec les enjeux économiques des actions de développement de l'EPN s'appuyant sur les réserves foncières et les dynamiques de zones.

En termes d'activité réelle, les principales actions prévues au BP 2018 sont les suivantes :

## 7.1 Principales recettes foncières attendues

ZAC du LongBuisson 2	180 000 €
ZAC de la Rougemare	724 900 €
ZA Les Surettes	78 000 €
ZA de Miserey	121 000 €

## 7.2 Principales actions

### 7.2.1 Acquisitions foncières

Des opportunités d'acquisitions de terrains à aménager sont envisagées sur :

- la ZAC du long buisson 2 à hauteur de 3 000 000 €,
- la ZAC du Vallot : rachat à EPF d'une parcelle par anticipation pour 195 000 €.

### 7.2.2 Autres actions

Des enveloppes sont ouvertes pour la réalisation d'études :

ZA les Surettes	80 500 €
ZAC de Cambolle	50 000 €
ZA de Miserey	5 000 €
ZAC du LongBuisson 2	500 000 €
ZAC du Vallon Fleuri	15 000 €
ZAC du Vallot	40 000 €
ZA Gauville Parville	110 000 €

## 8 Conclusion

Le second budget de l'EPN illustre à la fois la solidité de la collectivité et son ambition forte pour le territoire. Cette solidité et cette ambition s'illustrent par la maîtrise résolue des dépenses de charges courantes (en dépit de la prise de nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018) conjuguée au développement de nouvelles actions ciblées vers les entreprises et vers l'emploi, mais aussi vers les communes membres, ainsi que vers les grands investissements structurants portés notamment par le nouveau contrat de territoire.

EPN tient ses engagements : sans augmentation d'impôts et malgré la prise de nouvelles compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dépenses réelles de fonctionnement des budgets consolidés progressent moins vite que les recettes réelles de fonctionnement.

Les travaux préparatoires à l'adoption de ce budget ont bénéficié de l'optimisation de la gestion induite par la fusion des deux entités et par la mutualisation des services ressources avec la ville centre. Ces améliorations systémiques s'accompagnent d'un effort renouvelé de rationalisation budgétaire et de recherche d'économies de fonctionnement, y compris en matière de ressources humaines, dans un contexte de diminution régulière des dotations de l'Etat.

Dotée d'un périmètre plus large (74 communes), plus cohérent dans le contenu des matières qu'il est amené à gérer comme dans son envergure, fort d'une capacité d'agir supérieure, EPN sera dans les années à venir à même d'élever encore le niveau de service et d'équipement offert à ses habitants et à ses communes membres.

## GLOSSAIRE

<b>CAF</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>
CAF brute	= Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement
CAF nette	= CAF brute – remboursement de l'annuité de dette en capital <i>NB: les intérêts font partie des dépenses réelles de fonctionnement</i>

	<b>Recettes fiscales</b>
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFB	Taxe sur le foncier bâti
TFNB	Taxe sur le foncier non bâti
TH	Taxe d'habitation

	<b>Dotations de l'Etat</b>
DGF	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> <i>Constituée de deux parts:</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La dotation de compensation (ex « part salaires » de la taxe professionnelle)</li> <li>- La dotation d'intercommunalité</li> </ul>

	<b>Compensations de la réforme de la taxe professionnelle</b>
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (dotation de l'Etat)
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources (fonds de compensation « horizontal », alimenté par les collectivités « gagnantes » de la réforme)

	<b>Péréquation</b>
FPIC	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales